

DETECTIVE

N° 564 - Jeudi 17 Août 1939 - 1 fr. 75

L'étrangleur AU BAS DE SOIE

A
STRASBOURG,
on a trouvé,
étranglée, une
fille soumise.
C'est la qua-
trième, depuis
peu d'années...

Lire le reportage
de Hubert BOUCHET



On vient de trouver le corps inanimé de Marie Karcher. Elle aussi a été étranglée par un mystérieux client. La foule stationne aux abords des lieux du crime, où la police enquête.

STRASBOURG. — De notre envoyé spécial.

L'HOMME passa ses deux mains, à rebrousse poils, dans sa chevelure rebelle.

— Prends le peigne, sur la table, à côté de toi, ce sera plus commode, dit la femme.

Il eut un rire gras.

— Tu me ferais payer plus cher, pardi.

Elle haussa les épaules, et assise au bord du lit, attendit que le client de passage eût terminé sa toilette sommaire. Il chercha ensuite longuement dans ses poches pour en extraire l'argent demandé.

— Tu reviendras me voir ? dit-elle.

A tous, elle disait ça, sans conviction.

— C'est entendu.

Il partit. La pluie tombait avec cette monotonie et cette abondance que toutes les contrées de la France connaissent cette année. La petite rue Adolphe-Seyboth roulait, le long de ses trottoirs, des ruisselets d'eau rapides qui semblaient y avoir pris droit de cité.

Les becs de gaz, noyés dans une buée tenace, donnaient une maigre lumière qui faisait tout de même luire l'asphalte dans un périmètre restreint. A la fenêtre de sa chambre, sise au rez-de-chaussée, Jeanne Graziani, née Besseaux, regardait partir le visiteur nocturne. Quelques pauvres filles, indifférentes aux douches célestes, faisaient le trottoir ou plutôt, tapies dans l'encoignure des portes, sous un abri relatif, essayaient de racoler les passants.

Jeanne Graziani tira ses volets. La pluie, prise de biais par un vent violent, entra dans la pièce et mouillait le vieux linoléum torsadé de déchirures sur les bords. La fille prit, dans le tiroir de sa table de nuit, vétuste et boiteuse, un carnet de blanchisseuse et compta à haute voix :

— 5 et 3, 8, et 3, 11, je retiens un...

Tout était sordide dans cette chambre : une tapisserie pisseuse, maculée, tellement qu'il semblait bien n'y avoir que les taches de propre, une lampe à pétrole suintante, puante ; un lit de bois noirâtre, crasseux ; une cuvette et un pot d'eau ébréché, c'était là tout l'ameublement de cette carrée misérable.

Et pourtant, la locataire était fille d'ordre. Elle tenait à jour, minutieusement, une comptabilité d'amour tarifé. Pas un client ne sortait de chez elle sans être immédiatement couché sur le papier. Elle ne lui donnait pas de nom, à moins qu'il ne fût un habitué. Il devenait : heure. Elle lisait : 1 h. 30, 20 francs ; 16 heures, 15 fr. ; 18 heures, 35 fr. Au fond, seul le total comptait.

La pluie continuait à battre les volets : parfois une rafale les remuait brutalement. Jeanne, dite « la Gorille », à cause de ses longs bras et de sa démarche chahoupée, pensa :

« La soirée est foutue : qu'est-ce qui peut sortir encore par un temps pareil. »

Elle feuilleta son carnet, remonta au début, tournant les pages sans vivacité, semblant possédée par un rêve sans fin. Parfois, la feuille rétive résistait : elle mouillait son pouce, au bout duquel l'extrémité de l'ongle mal soigné faisait une demi-lune noire.

Elle récapitulait. Janvier avait été franchement mauvais. Les fêtes, comme toujours. Les hommes donnent à leurs femmes, à leurs gosses, ils ne sont guère généreux avec les p... Février, si elle eût pu parler en mathématicien, présentait une courbe ascendante très nette ; mars l'avait encore montée plus haut ; avril et mai donnaient un palier régulier ; juin marquait une légère baisse, mais juillet avait atteint la pointe maximum. Le 14 notamment, le jour du peuple, avait donné magnifiquement : 374 francs... Le mois, 6.300 francs. Des



1923

appointements de député... La moyenne depuis janvier s'établissait à 3.500 fr. mensuels. C'était beau. Jeanne Graziani eut un sourire satisfait. Sa longue figure un peu hommasse s'éclaira. A son âge — 45 ans sonnés — ce n'était pas mal. Combien de jeunes, plus belles, plus attirantes, pouvaient se targuer d'obtenir pareil résultat, et honnêtement s'entend ?

Car, on pouvait chercher, fouiller, remuer sa vie : jamais un entôlage, un vol, pas la moindre peccadille à lui reprocher. Ses gains étaient réguliers, ne devaient rien à des combines plus ou moins louches, à des ententes illicites, à des combinaisons malpropres montées avec des copines peu scrupuleuses. Elle avait l'opinion du quartier pour elle. Et elle y tenait...

— La Jeanne, une travailleuse. On ne peut rien dire d'elle...

Elle pensait à tout cela. Elle bénit presque la pluie tenace qui lui permettait un peu de repos ; ce retour sur elle-même lui fit du bien. Somme toute, elle menait bien sa barque maintenant. Plus jeune, elle avait eu mille tourments, mille misères avec ses hommes. Le régulier, dont elle portait le nom, était quelque part à Marseille. Elle lui écrivait parfois. Il ne lui demandait pas d'argent.

Elle se souvenait de ses débuts dans la galanterie. Avesnes, son pays natal... Elle l'avait quitté au début de 1914, peu après que les Allemands l'eurent évacué sous la poussée irrésistible de nos armes. Elle avait traversé toute la zone marquée par de dures batailles, les maisons écroulées, béantes, les tranchées creusées dans la glaise ou dans la craie. Elle voulait fuir ce cauchemar, ces visions d'Apocalypse qui lui rappelaient trop sa captivité de cinq ans...

Jeanne Besseaux arriva à Marseille, un beau soir. Dès la gare Saint-Charles, elle eut ce choc au cœur qu'ont tous ceux qui débarquent dans le grand port méditerranéen.

Il fallait vivre. Elle était belle fille et s'engagea dans un restaurant comme serveuse. Elle n'y resta pas longtemps. Un jeune client, d'origine corse, remarqua bientôt ce beau brin de femme et en fit sa maîtresse. Elle en fit son mari deux mois plus tard.

Mais il avait le caractère jaloux, tyrannique. La bonne harmonie dans le ménage dura peu. Il devenait brutal, la frappait. Elle, rude fille des Ardennes, costaud, rendait les coups. Il n'avait pas toujours le dessus. Cela

dura des années. Patiente, elle pensait qu'il s'amendrait avec le temps... Et un jour, lasse, elle lâcha tout. Foyer, mari, tout ce qui avait été chez elle, au début, une douce illusion.

Elle devint femme galante...

Ah ! elle les connaissait les maisons Philibert, de France et de Navarre. Il avait fallu se débrouiller. Elle avait une pauvre satisfaction : c'est que, partout où elle était passée, elle n'avait laissé, elle en était sûre, que de bons souvenirs.

Dans sa vie misérable de l'heure présente, elle savourait ce satisfecit qu'elle se donnait à elle-même.

La lampe fumait. Elle ôta le verre et décharbonna la mèche. Puis, elle rangea son carnet à côté du livret de caisse d'épargne et des billets de banque serrés ensemble, avec un élastique.

Le destin entre

Il lui parut soudain que la pluie diminuait d'intensité. Le réveil marquait 23 heures. Son amie, qui habite la chambre contiguë à la sienne et fait le même pauvre métier, était allée au cinéma. Quand elle reviendrait, si elle n'était pas occupée, elles iraient boire ensemble, au bistrot du coin, un peu de café. Cela les réchaufferait.

Jeanne Graziani ouvrit ses volets. Le ciel, implacable, arrosait toujours les humains et la terre. Quelques passants, courant, ne répondirent pas à l'appel de la prostituée.

Du coin de la rue déboucha une silhouette d'homme pas pressé. Les rafales ne lui faisaient pas faire un pas plus vite que l'autre. Il avançait, maintenant solidement son parapluie qui tendait, à chaque instant, à se retourner. Des « tapineuses » en faction le hélèrent.

— Vous venez, monsieur ?

Il ne répondait pas aux appels des « enchantresses » et « poussait » sa route contre un vent rageur. Les femmes interrogées le dirent plus tard.

Il avait un chapeau melon, un veston noir, un pantalon fantaisie rayé.

La bourrasque ayant failli le décoiffer, elles purent distinguer qu'il avait les cheveux crépus.

Arrivé à la hauteur du 35, il obliqua nettement vers la porte minable. Connaissait-il Jeanne Graziani ou était-ce le hasard qui lui faisait choisir sa future victime ? Nul ne le sait encore...



1932



R AU BAS DE SOIE

Peu après 23 heures, un ami de Jeanne vint à passer dans la rue. Les volets étaient fermés. Pas le moindre rais de lumière ne perçait au travers.

— Pourtant, à cette heure, elle est toujours là, pensa-t-il. Il entra dans le couloir et frappa à la porte de la chambre. Rien ne répondant à son appel, il tourna la poignée et la porte s'ouvrit.

Il alluma et aperçut, tout nu, sur le lit, le corps de Jeanne Graziani. Il s'approcha. Elle était morte ! Il hurla au secours, de toute la force de ses poumons et sortit, ayant perdu tout sang-froid. Deux « cyclistes » passaient — la police est impeccable à Strasbourg et la ville est bien gardée. L'un d'eux prit la faction pendant que l'autre allait téléphoner. La voiture de la Sûreté arrivait bientôt sur les lieux.

La malheureuse avait été étranglée à l'aide d'un bas de soie. Mais des poignes puissantes avaient certainement préjudé à la triste besogne. On voyait nettement, autour du frêle cou, des traces bleues, violettes ou noires indiquant la pression de mains. « La Gorille » avait dû se défendre désespérément. Elle était solide et saine, et quoique ne faisant jamais état de sa force, ses compagnes ne l'ignoraient point. Probablement le criminel l'avait-il prise en traître et, quand elle s'était évanouie, un bas de soie, n'appartenant pas à la victime, avait achevé la strangulation.

Crime crapuleux, pensèrent immédiatement les magistrats.

En effet, tous les tiroirs de la commode avaient été ouverts et l'étaient encore. Le carnet de comptes restait seul, sur un coin de table, ouvert à la page où la malheureuse avait inscrit ses dernières recettes. On ne trouva pas un centime dans le pauvre logement.

Cependant, MM. Merlen, chef de la Sûreté par intérim, et Carlo, commissaire de police, prenaient leurs premières dispositions d'enquête.

En attendant les conclusions du médecin légiste, qui ne seraient données que le lendemain, ils avaient envoyé leurs inspecteurs et agents cerner la petite rue et interroger le misérable troupeau de filles qui avaient peut-être vu quelque chose. Deux d'entre elles fournirent le signalement dont nous avons parlé au début de cet article. Dans le quartier de Bois aux Plantes, la brigade des mœurs sous la direction de M. J. Dillinger se livra immédiatement à de nombreuses investigations et on arriva bientôt à tirer de tout ce faisceau de renseignements la conclusion suivante : l'homme au melon, au veston noir, au pantalon fantaisie était venu chez Jeanne Graziani 45 minutes environ avant la découverte du

Elle habitait dans la pittoresque rue de l'Ail un meublé qu'elle sous-louait à une Mme Funck.

Le chef se souvient. Cette ancienne serveuse de brasserie est venue rapidement à la galanterie et trois semaines avant sa mort, il l'avait fait inscrire sur les registres de la police et lui avait donné la carte signalétique la classant parmi les « cent vingt prostituées régulières » de Strasbourg. Il lit le rapport détaillé de cette affaire.

Un soir, la femme racole un client et l'emmène dans sa chambre. La nièce de la logeuse, Mme Singer, qui occupe la chambre voisine, entend le classique dialogue, des murmures, des plaintes... Elle en a l'habitude de ces onomatopées. Puis, le silence se fait, l'homme part. La jeune femme ne distingue plus rien. A l'ordinaire, après ces scènes, Marie Karcher ouvre son tiroir de table — où elle dépose son petit cadeau, fait du bruit, retape son lit. Cette nuit, rien. Mme Singer n'y tenant plus, appelle son oncle, M. Funck, et pénètre dans la chambre. Courbée sur le flanc, les yeux dilatés par la souffrance et la peur, le cou marqué de traces bleuâtres, Marie Karcher est morte, étranglée.

Le chef semble plongé dans ses souvenirs : l'étrangleur de Marie Karcher ne fut pas retrouvé et la pauvre fille n'a pas été vengée par la société qui continue à lui être implacable dans la mort comme elle le fut dans la vie...

Des vieilles archives poussiéreuses, juchées plus haut sur le bahut parce qu'on en a moins souvent besoin et qu'on les consulte, par suite, rarement, il descend un autre dossier.

— Eugénie Hubert, 24 avril 1932...

Fille soumise encore. Elle fait commerce de ses charmes, dit la note policière, rue des Dentelles. Elle y rentre tard tous les soirs, après y avoir fait de nombreux et courts séjours dans la journée. Vers minuit, elle revient, accompagnée d'un homme correctement habillé. A 2 heures, sa copine Elsa, qui fait, parallèlement à elle, la même marche nocturne sur le trottoir opposé, rentre à son tour. Elle va dire bonsoir à « Génie ». C'est une tradition chez les deux filles. Leurs portes ne sont d'ailleurs jamais fermées.

Elsa rentre en chantonnant.

— Tu dors ?

Elle allume, ne recevant pas de réponse et pousse un cri de bête blessée. Son amie est morte, étranglée. L'as-

De 1923 à 1939, quatre filles soumises de Strasbourg ont été assassinées de la même manière et vraisemblablement par le même homme qui, jusqu'à présent, a échappé aux recherches...



1937

C'est de sa fenêtre aux volets fermés que Jeanne Graziani racolait les passants. C'est dans cette chambre que l'homme correct au chapeau melon l'a tuée... Eugénie Hubert habitait la rue des Dentelles. Son amie de trottoir la découvrit, morte, en rentrant le soir.

crime. La police obtint moins de précisions pour le laps de temps qu'il était resté avec la fille. Par recoupements tout de même, elle évalua ce temps à dix minutes environ, suffisant à l'assassin pour tuer et voler sa victime.

Trois cas analogues

Le chef de la Sûreté, dans son bureau, réfléchit. Malgré l'heure avancée de la nuit, il n'a pas sommeil. Ce nouvel assassinat de fille soumise lui rappelle d'autres crimes exactement semblables et signés de la même main.

Il compulse ses fiches, remonte à quelques années en arrière. Tiens, voilà le 27 mars 1937. Il lit : affaire Marie Karcher... C'était une « fille de joie » — quelle pitié d'appeler ces femmes ainsi — cette Marie Karcher.



1939



La chambre qu'habitait Salomé Buhninger, trouvée étranglée dans son lit, donnait sur cette petite place tranquille. Notre collaborateur interroge deux jeunes femmes qui connaissaient bien Jeanne Graziani, la dernière morte par strangulation.

sassin lui a enveloppé la tête dans une couverture. Elle a dû lutter elle aussi. Le corps est couvert d'ecchymoses, mais l'autre était le plus fort.

Cette fois encore, la police remua ciel et terre, fouilla le milieu spécial de Strasbourg. L'homme n'avait laissé aucune trace, aucune empreinte susceptible de le démasquer. On savait, par des filles qui les avaient vus ensemble, qu'il était correct... Malgré signalement, et si peu précis. Néanmoins, l'étrangleur de Jeanne Graziani était aussi habillé correctement, l'air d'un bourgeois de 45 à 50 ans... Coïncidence seulement ?... En tout cas, même manière d'opérer, discrète, sans bruit, même fuite à pas feutrés, repéré par personne...

Le haut fonctionnaire va chercher maintenant, près du plafond, tout là-haut, cette chemise jaune, peinte en grisaille de plomb par la poussière. Il la secoue. Le nom ne serait pas lisible sans cela. Le dossier subit la loi de tous les dossiers datant de quinze ans, dans toutes les administrations. Il est classé aux vieilles lunes... Celui-ci appartient à Salomé Buhninger, 10 décembre 1923. Fille soumise toujours et nantie de la carte infamante en même temps que nécessaire. Elle habitait cette tranquille petite place des Orphelins et racolait au hasard, parfois de sa fenêtre, comme la pauvre « Gorille ».

La nuit du 10 décembre, un « habitué », un client régulier de la fille venant lui rendre visite la trouvait étendue sur son lit, exangue, ne donnant plus signe de vie. Autour du cou, un bas de soie avait été l'instrument du crime. Seulement, cette fois, l'assassin n'avait rien dérobé. On avait trouvé l'argent, le livret de caisse d'Épargne, les bijoux de la victime qui passait pour être économe et à son aise.

Le bandit avait-il été dérangé ou bien était-ce un sadique que l'argent n'intéressait pas ? On ne le sut jamais.

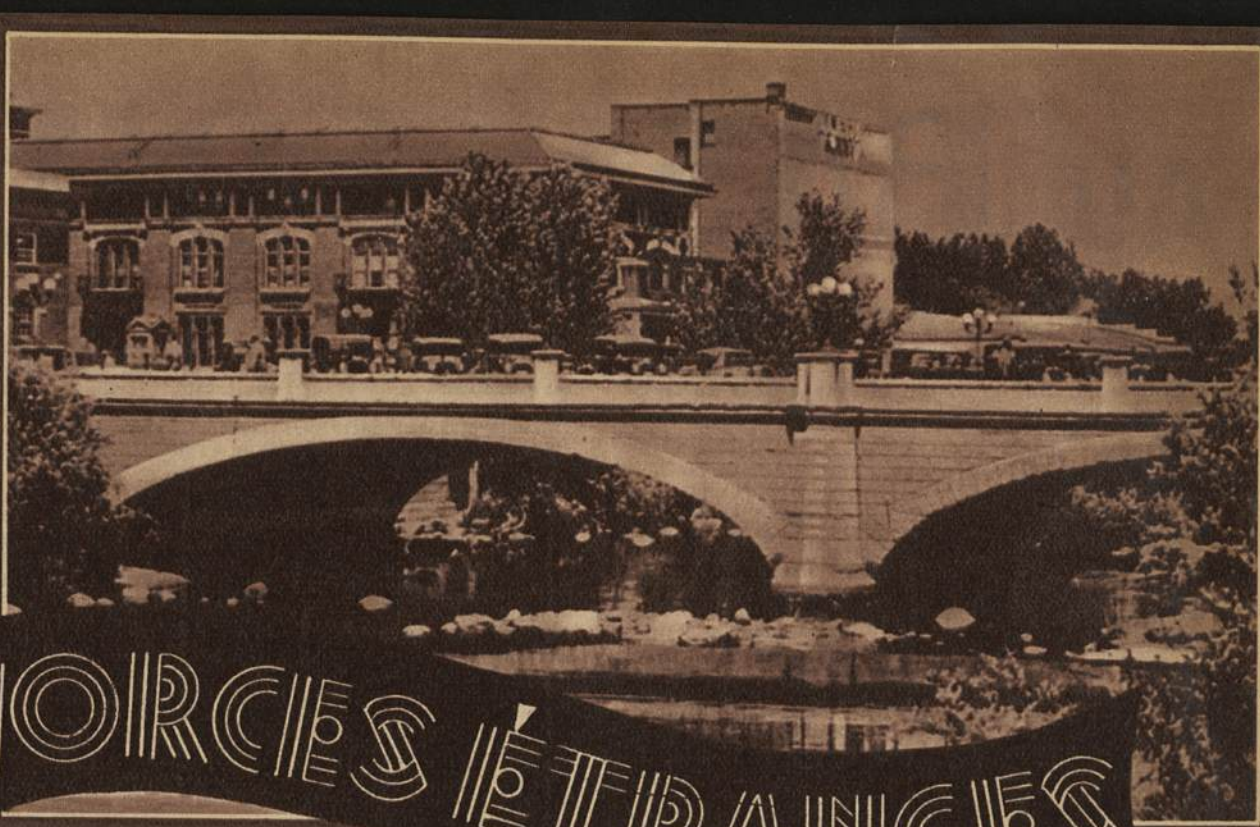
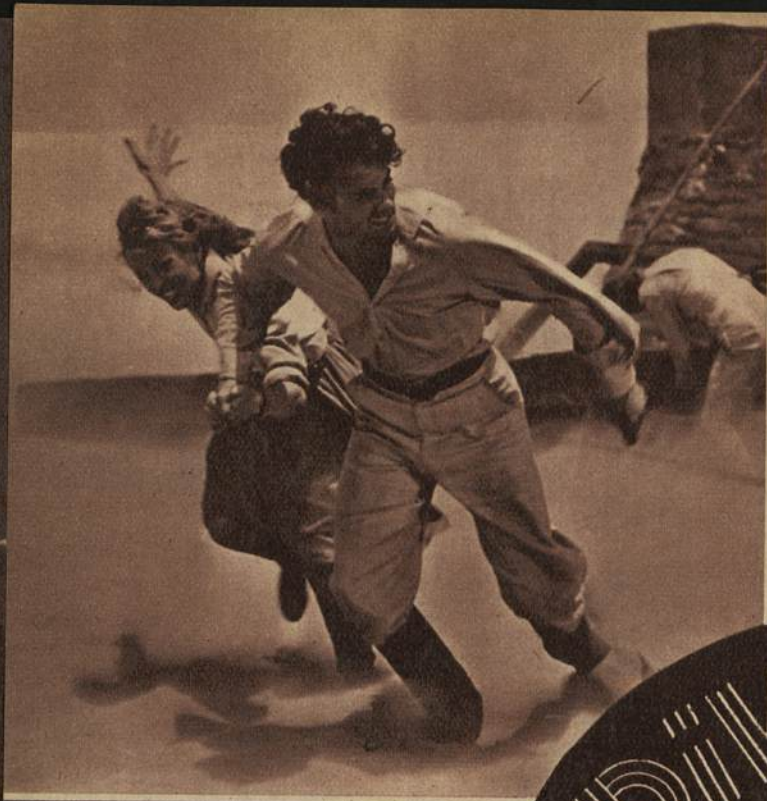
Ainsi, en quelques années, quatre filles soumises, habitant sensiblement le même quartier, ont été assassinées de la même façon, à quelques détails près. L'homme s'attaque donc uniquement aux pauvres filles galantes et, est-ce pour donner le change, n'emporte pas toujours les économies de ses minables victimes ? Il existe tout de même de lui un signalement qui, pour si vague qu'il soit, constitue un précieux élément d'enquête. On a pensé, un moment, qu'il était étranger à la ville. Alors, si cela est, l'enquête s'avère plus difficile que jamais. Elle ne décourage pas les tenaces policiers qui la suivent. Mais les malheureuses filles de turbin tremblent. Est-ce que cet homme bien habillé, à la voix douce, qu'elles viennent de racoler n'est pas le sinistre étrangleur que l'on recherche ? Le vampire de Dusseldorf était aussi un homme aux gestes affables, aux yeux bons, à la parole caressante.

Le troupeau des filles a peur. Elles qui, généralement, n'ont pas une affection particulière pour les « bourres » mettent en eux tous leurs espoirs.

— On n'ose plus « faire un client » tard, quand la nuit tombe, explique et déplore la grande Margot.

Et ses compagnes sont de son avis.

Hubert BOUCHET.



DIVORCES ÉTRANGES

L'Amérique, pays des divorces, a poussé le « Holà ! ». Sur l'autre rive de la « Mare aux Harrens » le mot d'ordre est maintenant : « Honneur au mariage, à la durée des unions ! ».

De ces nouvelles tendances, la France se fait l'écho, l'imitatrice. La famille, première pierre de la société, doit être consolidée. Luttons, nous aussi, contre le divorce destructeur de nos foyers, contre la licence peut-être trop grande de nos mœurs.

Or comment faire meilleure œuvre de propagandiste qu'en soulignant — en la stigmatisant — l'absurdité, la sottise bêtise, l'inanité de certains divorces.

Tel est le but de notre enquête sur les étranges divorces et le résultat que nous nous sommes proposés en l'écrivant.

Castigat ridendo mores !



Reno (ci-dessus) est la ville idéale pour ceux que presse l'envie de divorcer. En haut, à gauche : Annabella et Tyrone Power, mari n° 2 ; au-dessous : Annabella et Jean Murat, mari n° 1

offices de Mme Bertel qu'il émit la prétention de l'attacher complètement à sa personne.

M. Bertel se fâcha tout rouge et, comme l'épouse s'obstinait à loyalement servir celui qui l'avait louée, M. Bertel demanda le divorce.

Mais le tribunal le débouta, motif pris qu'il avait pardonné, par anticipation, les adultères possibles de l'épouse.

Maintenant, Mme Bertel, désireuse de retrouver sa liberté, demande à son tour, aux juges, la rupture du lien conjugal, se prévalant de la convention immorale conclue par son mari.

Il est probable qu'elle obtiendra le divorce à son profit, et ce sera bien justice.

II (1)



ussi immoral était, à mon avis, cet étrange époux que, pour les besoins de la cause, j'appellerai M. Bertel.

Tous les matins, ce singulier mari se rend au siège de ses importantes fonctions. Il ne rentre à son foyer que le soir, à une heure tardive, retenu par ses devoirs professionnels.

M. Bertel a beaucoup vécu. Pour lui, il est stupide de compter sur la fidélité de sa femme. « Les épouses se donnent, dit-il, au premier ou deuxième venu. C'est réglé comme papier à musique. » Alors il a pris son parti du mal nécessaire — ceci sans jeu de mot.

Mme Bertel plaisait à son propriétaire, célibataire oisif, aisé, ami des beaux-arts. Il a passé un acte avec lui, un acte sur papier timbré, ainsi conçu : « Mme Bertel se rendra tous les jours chez M. Z... et y séjournera, comme dame de compagnie, de dix heures à dix-huit heures, à l'exception des dimanches et jours fériés. Pour les services ainsi rendus, M. Z... versera à monsieur Bertel la somme de trois mille francs. Aucune dérogation ne pourra être apportée par les parties au présent acte. »

Cette immorale convention n'eut qu'une durée éphémère. M. Z..., le propriétaire, fut à ce point satisfait des bons

(1) Voir le précédent numéro de DÉTECTIVE.



Ce fut, quinze ans durant, un couple idéal. Pourtant Mary Pickford et Douglas Fairbank se sont séparés...

Mieux encore !

À l'une de leurs récentes audiences, les magistrats de la 14^e chambre du tribunal de la Seine ont jugé, pour coups sur la personne du mari, l'amant d'une dame R...

Les débats ont révélé que, aux termes d'un accord tacite, l'épouse vivait six mois avec son mari, six mois avec son ami.

Pendant six années, ce partage des faveurs d'une femme mariée a duré sans incidents ; puis l'amant a voulu garder l'exclusivité de sa maîtresse. Le mari a protesté. D'où la rixe.

Battu par le co-usufructier de sa femme, le mari demanda enfin son divorce en se basant sur l'adultère de l'épouse.

« Encore l'un de ces adultères par autorisation maritale », penseront les magistrats, justement indignés de la longue complaisance d'un tel mari, ami des accommodements avec le ciel.

Ci-git

Quand la sœur de Mme Lemoir eut juré de dire toute la vérité, elle fit, tout d'une traite, le récit du calvaire de sa sœur :

— Mon beau-frère avait, c'est de notoriété publique, une belle situation dans l'industrie automobile. Il brassait beaucoup d'affaires : voyages, dîners, et puis le reste, à Montparnasse ou à Montmartre. Un bon vivant estimant qu'il importait peu, passé la quarantaine, d'être hypertendu, hépatique ou diabétique. En attendant, la vie était belle et il en profitait.

« Ma sœur, au contraire, poursuit le témoin, anémique, traînant à longueur d'hiver gripes et bronchites rebelles, vivait seule, at home, au coin du radiateur.

« Mariage de raison ? Sans doute. Il avait épousé ma sœur pour sa dot. Cependant, je ne peux dire qu'il la maltraitait, mais ils étaient seulement des amis, de grands et bien raisonnables amis.

« Un jour, le médecin décréta d'envoyer ma sœur dans un préventorium des Alpes pour une longue cure d'une année. Le mari annonça ce départ à ses amis. Puis, deux mois après, un faire-part annonçant le brusque décès de la malade dans la station d'altitude. Les intimes furent même conviés à une messe de neuvaine où le mari, ainsi qu'il sied, en grand deuil, offrit toutes les apparences de la plus vive affliction.

« À quelques semaines de là, mon beau-frère vendit tout le mobilier de la communauté, y compris le linge personnel de la défunte, et même sa bicyclette.

« La somme était coquette : plus de trois cent mille francs. Ainsi réargenté et ayant changé de quartier, il vécut heureux avec une amie.

« Huit mois plus tard, la concierge de l'immeuble où logeaient précédemment ma sœur et son mari faillit trépasser de saisissement en voyant, sur le seuil de la loge, bien vivante, feue Mme Lemoir qui réclamait son mari.

« L'explication qui s'en suivit fut longue, pénible, douloureuse. Enfin le mensonge de mon beau-frère, sa funèbre imposture se révélèrent.

« Ma sœur, officiellement ressuscitée, n'eut d'autre ressource que de contier ses malheurs à l'avoué de son choix, qui traduisit en langage du Palais, et sur timbre, cette lamentable aventure.

Devant les juges, la défense du mari fut aussi piteuse qu'odieuse. Il considérait sa femme comme perdue, alors il avait simplement anticipé sur un événement futur mais certain.

Sur sa femme il avait pris une avance et un avantage appréciables. Elle le rattrapa aisément et gagna de haute lutte son divorce. Eternelle course du lièvre et de la tortue !



— En somme, que reprochez-vous à votre femme ? demande le juge à M. Louis. Son caractère triste et nostalgique, dites-vous. Mais sa fidélité est inattaquable. Elle vous a toujours laissé l'initiative et direction de la maison de commerce dont vous êtes les co-propriétaires. Votre union fut à la fois mariage d'intérêt et d'inclination. Je le répète : Quels sont les torts de votre épouse ?

M. Louis est rouge, congestionné. L'homme est tout d'une pièce, tout en or pour qui aurait su le comprendre.

Bouillant d'indignation, il réplique :

— Sa fidélité, monsieur le juge ! Elle était belle. Ecoutez ma singulière histoire et alors vous me comprendrez.

« Lors de notre mariage, ma femme avait trente-huit ans. A cet âge, il est permis d'avoir eu un passé sentimental. J'eus la discrétion de vouloir l'ignorer, d'autant que moi-même je n'avais point l'auréole du célibat, étant veuf depuis deux ans. Entre nous deux, ce fut donc la conspiration du silence et, confiant en elle, je l'épousai.

« Elle avait mis à notre union une condition, une seule : avoir le choix de notre logement. A ma surprise, elle dénicha un appartement en bordure du cimetière de B... Certes, un mur élevé nous séparait de la nécropole, mais, de la façade de notre deuxième étage, nous avions vue plongeante sur l'allée principale.

« Vous devez penser, monsieur le juge : « Etrange choix pour égayer une lune de miel ! » Ce fut ma spontanée réflexion. A mes objections, ma femme opposa un mutisme têtue et doux. L'essentiel était d'être tranquille, de n'être pas incommodé par les voisins, d'avoir de l'air, et autres sornettes. Je ne suis pas superstitieux. Je passai outre.

« Mais un jour, le voile d'Isis se souleva. Il fallut, pour cela, la trahison d'une amie à qui, sous le sceau du secret, ma femme eut l'imprudence de se confier.

« — Si là je demeure, dit-elle, c'est pour être toujours près de mon Fritz, l'ami avec lequel j'ai vécu six années d'un inégalable bonheur. De ma chambre, j'ai vue sur sa tombe. Des heures, je la regarde. C'est ma consolation, toute ma joie !

« A ces mots, monsieur le juge, j'ai éprouvé le frisson. Alors j'étais le succédané d'un défunt, la doublure d'un cadavre. A lui s'adressaient baisers, effusions des étreintes, appellations les plus douces, car, sous un aspect froid, ma femme avait du tempérament !

« J'ai fui ! J'ai fui bien loin. Jamais je ne reviendrai auprès de cette femme qui a, maintenant je le sais, un mort encore dans la peau !

Les détraqués

Quand les juges eurent devant eux M. Atav, personnage miteux aux yeux chafouins, un vrai « Petit Chose » de tenue minable, ils n'auraient jamais supposé que derrière ce regard voilé et peu franc se cachait un abîme de perversité.

D'une voix éteinte et pour le principe, il opposa aux accusations de sa femme des dénégations sans conviction.

— Mon mari, confessa la jeune épouse, est un anormal. Il exige que jour et nuit je sois vêtue de velours. Passe encore pour les journées, mais la nuit de la lingerie en velours est, pour la peau, un vrai supplice. J'ai voulu dominer ces instincts extravagants de mon mari. En vain. De cette exigence bizarre il conditionnait notre union. Les médecins m'ont conseillée de ne pas le contrarier, mais, après cinq années de ce supplice et devenue ridicule aux yeux de tous pour mes perpétuelles toilettes de velours, j'ai voulu la fin de ce cauchemar. Je demande le divorce.

Avec sagesse et par curiosité scientifique, les magistrats ont voulu savoir l'origine du goût singulier professé par M. Atav pour les étoffes pelucheuses et sombres.

L'enquête prescrite a révélé que cet homme étrange, ayant exercé cent professions diverses et atteint d'indiscutable bougeotte, avait longtemps séjourné en Orient. La hantise des riches tissus s'était perpétuée dans l'esprit de ce fou raisonnable qui voulait aussi pousser sa femme à se prostituer, lui disant : « Je ne t'en aimerai que plus ! »

Je tremble en pensant que cet amoral est, présentement, à l'étranger, éducateur de l'enfance.



— Est-il exact, madame, s'enquiert le président, que vous ayez refusé d'avoir des rapports avec votre mari ?

Fuyant l'œil dominateur de son époux, sorte de roi mage à la barbe assyrienne, cette femme dont la voix trahit l'émotion fait, de sa vie conjugale, le diabolique tableau.

— Je suis Tunisienne, monsieur, et de bonne famille. Comment mes parents m'ont-ils mariée, à seize ans, avec le docteur M... Je l'ai toujours ignoré. Sans doute furent-ils séduits par son titre et son beau parler.

« Quoi qu'il en soit, dès mon arrivée à Paris — car mon mari exerçait à Clichy — je fus surprise de voir que jamais un malade ne rentrait dans le cabinet du docteur. Point de clientèle consultante. A mes questions, il répondait : « Je suis attaché à une clinique ! » Vous allez savoir bientôt ce qu'il entendait par là.

« Entre temps, la présence d'objets bizarres, de statuettes étranges, de poupées minuscules transpercées d'aiguilles, tout cela dans une perpétuelle atmosphère chargée d'encens et autres parfums m'avait vivement intrigué.

« Enfin, un soir, estimant sans doute l'heure arrivée, mon mari m'avertit qu'il comptait me présenter à ses amis. Heureuse de cette sortie, je l'accompagnai.

« Après avoir changé trois fois de taxi et beaucoup roulé, nous pénétrâmes enfin dans le magasin d'un antiquaire qui, sans mot dire, nous conduisit dans son arrière-boutique. Là, déjà étaient réunies une quinzaine de personnes, hommes et femmes jeunes et correctement vêtus.

« Les présentations furent brèves. Mais j'observai qu'à chacun « le maître », puisque ainsi les prétendus amis appelaient mon mari, remettaient un pli.

« De plus en plus intriguée, je posai questions sur questions. Enfin j'obtins une réponse.

« — Je suis un mage, un sorcier, un démoniaque, dit mon époux. Je pratique l'envoûtement. Je célèbre la messe noire. Ceux que tu as vus sont mes adeptes. Samedi je t'amènerai au sabbat !

« Harry avait prononcé ces mots de ton le plus naturel. Cette révélation me laissa écrasée. J'étais encore toute petite fille et son emprise sur moi était terrible.

« Le jour venu, je l'accompagnai en banlieue dans ce mystérieux cottage où les sataniques s'étaient donné rendez-vous. Moi, catholique, j'ai assisté à la messe noire. Est-il possible d'imaginer visions plus horribles parmi gens possédés du démon de la luxure ? Mon mari m'avait dévotue. Je devais, selon le rite de cette atroce cérémonie dont mon mari était l'officiant, jouer avec lui un rôle spécial : celui de la victime sur l'autel.

« Quasi-folle, à demi-vêtue, j'ai réussi à m'échapper. Le calme, l'isolement pendant de longs mois, ont été nécessaires pour rétablir mes nerfs ébranlés, ma santé et ma raison compromises.

Et c'est frémissante, que la femme du docteur M... conclut :

— Voilà, monsieur le président, dans quelles circonstances j'ai, en effet, refusé à mon mari le devoir conjugal. Maintenant, jugez-moi !

— Elle a rêvé, répond en souriant le mari, qui, sans nier se livrer, en amateur, à l'occultisme, donne, des accusations de sa femme, une explication médicale.

Celle-ci se serait elle-même suggestionnée en lisant, malgré sa défiance, certains ouvrages de sa bibliothèque, tels les traités de magie de Stanislas de Gaëta ou d'Éliphas Lévi.

Le tribunal l'a-t-il admis ?

J'en doute.

Chercheuses d'or

Il existe une catégorie de *chercheuses d'or* pour lesquelles le divorce est le moyen officiel et reconnu de se débarrasser d'un mari encombrant, tout en s'assurant par la pension, un important revenu.

Il est infiniment facile d'illustrer cette remarque par des exemples. Le plus typique me paraît être celui d'Anna.

Il faudrait le talent d'un Balzac pour dépeindre cette paysanne, au physique, superbe fille des champs. Au pays des Causses, elle avait traîné jusqu'à vingt ans tous les gens et valets de ferme, laissant un peu de sa vertu accrochée aux haies et aux murs de pierres sèches dont sont enclos les maigres pâturages du Lot.

A ce jeu, elle était cinq fois devenue mère et ses enfants étaient, comme elle, beaux et pleins de vie.

Il ne restait plus qu'à leur trouver un père. La rusée commère y parvint.

Après quels avatars devint-elle serveuse dans un grand bar parisiens ? On l'ignore. Quoi qu'il en soit, c'est en le servant qu'elle reconnut Pierre, son « pays », perdu de vue depuis les bancs de l'école.

L'histoire de ce dernier serait, à elle seule, matière d'un

intéressant roman. Orphelin, engagé à dix-huit ans, il était parti, traînant à travers les océans, la nostalgie des blancs coteaux de son enfance. Atteint de paludisme, avec anémie cérébrale persistante, il avait été réformé avec pension et rendu à la vie civile.

L'offre d'un compatriote, grossiste en vins de la capitale, l'avait séduit et il était rentré au service de ce dernier.

Pierre fut, entre les mains d'Anna, une proie facile. Elle sut si bien l'enjôler qu'il l'épousa ; et, lors du mariage, reconnut les cinq enfants en bas-âge.

Le tout fut bien joué. Les enfants eurent désormais un père légal. Ils étaient relevés de leur tâche originelle, grâce à l'artifice si simple de leur mère et à la naïveté généreuse de leur père d'occasion.

L'histoire n'est point finie. Cette maîtresse femme, aussi prévoyante que légère de mœurs, n'a pas à s'embarrasser d'un sot époux de santé précaire et de physique ingrat.

Sous un prétexte quelconque, faisant partie de son plan initial, elle demanda le divorce.

Pierre est ignorant, illettré. Il ne comparait pas car l'assistance judiciaire lui a été refusée. Son salaire est cependant trop maigre pour se défendre contre l'action de sa femme.

Que peut-il faire ?

Désavouer les enfants ? Impossible. Il les a solennellement reconnus.

Demander la nullité de l'acte de naissance ?

Procès périlleux et coûteux.

Demain, sa femme obtiendra le bénéfice d'un divorce par défaut avec, peut-être, une pension alimentaire pour elle et ses cinq enfants mineurs.

S'il ne paye les mensualités, Pierre sera menacé des peines de l'abandon de famille. La prison le guette.



Dénonçons un autre scandale.

Parce que le mari est pressé de rompre un lien qui pèse lourdement sur ses épaules, parce que sa dignité, la profession qu'il exerce, le contraignent à la discrétion, il accepte un divorce à ses torts et, conséquence habituelle, sa condamnation à servir pension à sa femme, si indigne soit-elle de cette manne maritale.

Nantie de ce viatique, l'ex-épouse a vite fait de trouver un nouvel élu. Il n'est même point rare de voir, si la pension est grasse et abondante, l'amant ou le concubin jouer le rôle agréable de prince consort aux frais et dépens de l'ancien mari.

La délicatesse n'est point le fait de certains hommes et j'ai vu l'un de ces jeunes gens contraindre sa maîtresse divorcée d'un architecte connu, à demander au mari une augmentation de pension pour lui permettre de hausser son standing de vie : automobile, vestiaire, argent de poche.

Habilement conduite, la requête en relèvement de pension tourna à la confusion du mari. Or, si à l'époque de la dissolution du mariage « le bâtiment allait », et si les honoraires de l'architecte étaient d'un ordre important, depuis, sa situation s'était inversée, avec l'arrêt des affaires.

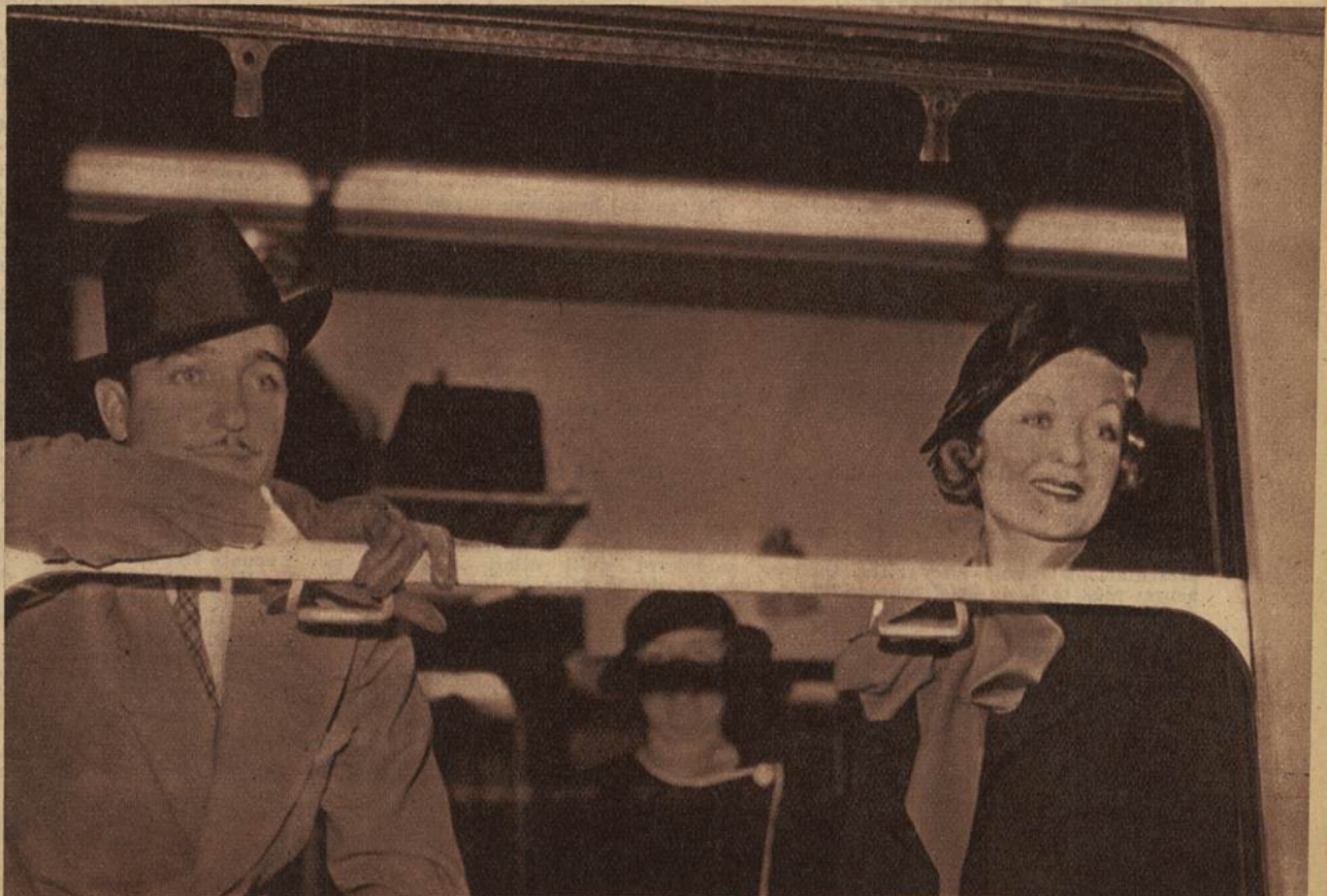
Voilà donc l'ex-mari obligé de s'endetter, de se saigner aux quatre membres pour entretenir le faux ménage de celle qui fut sa femme !

Car cette dernière poursuit avec férocité et jusqu'au dernier centime le recouvrement de ce qu'elle appelle « son allocation », harcelée elle-même par son amant !

Edouard PARMENTIER.

(A suivre.)

Le marquis de La Falaise a, en matière de divorces, un assez joli record. Il s'intéressait au cinéma et aux stars. Cela devait fatalement compliquer sa vie sentimentale. Il épousa et répudia tour à tour, Gloria Swanson et Constance Bennett (ci-dessous).



RAID DE POLICE SUR



NEW-YORK.

(De notre correspondant particulier.)

L'HISTOIRE du raid ou descente que la police de San Francisco a fait sur le navire-tripot *Rowdy*, je la tiens tout entière de mon ami Lewis Graef, inspecteur de la brigade des jeux. L'affaire commença à la sortie du *Red Cat*, une boîte de nuit de Frisco...

Son corps souple moulé dans une robe en lamé, la blonde entraîneuse reçut sa fourrure des mains du *Sugar-daddy* quinquagénaire (Papa-gâteau, michet) qui lui avait offert à souper et le taxi que venait de siffler le chasseur emmena rapidement le couple vers le port, où attendait un certain canot automobile, dont la barre était tenue par un ruffian en paletot de cuir.

— Va, mon gros chéri, fit la beauté. Saute là-dedans.

L'étrave fendit l'onde. Au loin, hors la limite de trois milles des eaux territoriales, se discernaient les feux — tous hublots illuminés — d'un navire à l'ancre.

— Voilà le *Rowdy*, le *Gambling-ship* (bateau-salle de jeux) fit l'entraîneuse, un doigt tendu vers le large. Nous accosterons dans dix minutes.

Levant ses yeux vers le ciel étoilé, le michet — que l'alcool rendait sentimental — murmura dans sa candeur :

— Quelle nuit magnifique ! Ne croyez-vous pas, Miss... Betty... C'est bien votre nom, n'est-ce pas ?... Ne croyez-vous pas que nous ferions mieux de soudoyer ce batelier pour qu'il nous promène le long de cette côte enchantée ?

La jeune chercheuse d'or dégagea sa taille du bras de l'importun :

— *Don't be silly !* Nous nous amusons bien mieux sur le *Rowdy*. D'ailleurs nous arrivons.

Sans heurt, le canot accosta.

A la coupée, l'ex-gangster Charles Abersohn, un colosse dont la musculature puissante était emprisonnée dans un smoking blanc, tendit à l'arrivant une main velue :

— Bienvenue et bonne chance, *mister*, quel que soit votre jeu préféré. J'ai dix-huit salles à votre disposition...

Pigeons à plumer

Le navire-tripot était bondé de joueurs de toutes catégories. Des gentlemen en tenue de soirée coudoyaient des navigateurs en chandail, des dockers en short, des contrebandiers d'hommes, des gueules marquantes de la pègre. Mélange inouï de classes et de couleurs — le *boss* s'étant formellement refusé à interdire l'accès de son tripot flottant aux Chinois, aux Japonais ou aux nègres.

Au bac, le nouveau venu gagna quelques dollars, qu'il reperdit dans la salle où la roulette tournait dans son bassin à compensateur. La blonde entraîneuse était toujours à ses côtés, mais, déjà empoigné par la fièvre du jeu, il ne se souciait plus d'elle. Au bout d'un moment, il l'entendit murmurer :

— Vous perdez tout le temps, gros chéri. Quittez cette table pour quelques minutes. Venez au bar m'offrir un cocktail. Je meurs de soif.

Devant le comptoir d'acajou, aux nickels étincelants, se trouvaient — heureux hasard ! — trois joueurs de poker qui attendaient un providentiel partenaire. Ils connaissaient l'entraîneuse. Les présentations furent vite faites. Quatre heures plus tard, au petit jour, le *Sugar-daddy*, dépouillé des trois mille cinq cents dollars qu'il portait sur lui, et qui en outre avait perdu plus de cinq mille dollars sur parole, surprit un de ses partenaires en flagrant délit de triche.

— *Card-sharps !* hurla-t-il.

— Ferme ton piège à côtelettes ! ordonnèrent les tricheurs. Et dépêche-toi de nous signer un chèque.

— Jamais de la vie ! Vous êtes des bandits ! Je vais me plaindre au patron de ce bateau...

Un steward passait, le plateau sous le

UN NAVIRE-TRIPOT



bras. L'un des tricheurs allongea sa main, grande ouverte :

— Mettez-moi une matraque là-dedans, Buddy.

L'instant d'après il refermait le poing sur un nerf de bœuf plombé. S'adressant alors à la victime de cette partie de poker trop bien réglée :

— Des joueurs comme toi, grinça-t-il, on les entend avec ça et on les f... à l'eau. Tu as trentre secondes pour signer ce chèque.

Terrorisé, le malheureux ne devina pas le bluff — au fait, était-ce entièrement un bluff ? — et, tirant son carnet de chèques de sa poche, il s'exécuta. Puis, le regard mauvais, il se leva, et réclama son chapeau et son pardessus.

— Ça me suffira pour m'en aller. La poule qui m'a amené ici, vous pouvez la garder.

— Etends-toi sur le divan et repose-toi un peu, conseilla l'un des tricheurs. Ce matin vers onze heures, quand nous aurons encaissé ton bout de papier, un canot te ramènera, gratis, à terre.

— Non, messieurs. Je partirai tout de suite, fit-il.

Retrouvant brusquement son courage, il empoigna une bouteille :

— Dégagez cette porte, hurla-t-il, ou je vous casse la gueule !

Plainte N° 589

Vers midi, un gentleman en smoking, au visage meurtri, poussa la porte des *Headquarters* de police de San Francisco, et se dirigea vers l'ascenseur. En voyant cet œil poché, cette arcade sourcilière fendue, le cop-liftier réprima un sourire :

— Service des jeux ? questionna-t-il.

— Oui, soupira l'éclaté.

Parvenu là-haut, le *Sugar-daddy* vida son cœur, s'épancha longuement sur quatre pages de papier administratif, tout en annonçant qu'il allait employer son après-midi à faire la tournée des journaux :

— Limite de trois milles ou pas limite de trois milles, je suis décidé à avoir la peau de ces forbans...

— C'est la cinq cent quatre-vingt-neuvième fois que j'entends ça, soupira le lieutenant de détectives qui enregistrait la plainte. Je les ai vus venir, comme vous, en isolés ; je les ai vus venir en groupes ; je les ai vus venir avec leurs familles...

— Eh bien ! c'est fini, vous ne les verrez plus, affirma le mécontent, en apposant son paraphe sur la plainte n° 589.

Et après avoir demandé l'adresse d'un spécialiste de la réfection immédiate des yeux pochés, il sortit digne et décidé.

Cet après-midi-là il y eut une conférence aux *Headquarters*. Des avocats furent appelés en consultation. Evidemment, les apparences légales étaient en faveur de l'ex-gangster Abersohn et de ses associés, propriétaires du navire-tripot, qui était bel et bien ancré au-delà de la limite des eaux territoriales, et par conséquent hors de la juridiction de Frisco.

— Pour mon compte, déclara le chef de la police, je suis partisan d'un raid. Il est inadmissible que ces coquins puissent continuer à venir chercher des victimes sur notre rive, et les emmener au large pour les dépouiller.

— Et leur casser la figure, s'ils se montrent récalcitrants, ajouta un détective.

A la quasi-unanimité, le principe d'une descente de police sur le navire-tripot fut adopté pour la nuit suivante.

Descente mouvementée

A une heure du matin, une vedette de la police, bondée de *cops*, quitta la rive. Quand elle fut parvenue à trois cents mètres du tripot flottant, un des membres de l'« équipage », qui prenait le frais sur le pont en grillant une cigarette, l'aperçut soudain, et donna l'alarme.

A bord, la nouvelle se répandit comme une traînée de poudre.

— Baissez les filets ! ordonna Abersohn.

Une manœuvre rapide eut aussitôt pour effet d'entourer le *Rowdy* d'un filet d'acier, destiné à interdire tout accostage. En même temps, l'ex-gangster ordonnait :

— Manœuvrez les lances d'incendie !

La vedette policière approchait au ralenti, projecteurs allumés. Amplifiée par un mégaphone, une voix hêla les tenanciers du *Rowdy* :

— Police ! Relevez vos filets ! Préparez-vous à être accostés !

Il y eut, en manière de réponse, un immense éclat de rire. La vedette, à présent, longeait les filets. Les rires redoublèrent. Avec ensemble les lances d'incendie du *Rowdy* lâchèrent à toute pression leurs jets, inondant la vedette des *cops*, la balayant d'une véritable trombe d'eau. Des policiers, culbutés comme des quilles, passèrent par-dessus le bastingage, et tombèrent à la mer. Tous bons nageurs, ils happèrent au vol les cordes que leurs camarades leur tendaient. Dans un porte-voix, Abersohn hurlait :

— Eloignez-vous, *cops* ! Au large !

Sur le pont du *Rowdy*, des coups de feu claquèrent.

Mitraillette au bras, un jeune *cop* bondit d'une course en criant :

— Ils méritent une réponse !

— Planque ton hachoir, ordonna le commandant du raid. Nous avons ordre de ne pas tirer !

Dans l'instant, une nouvelle rafale de plomb, partie du *Rowdy*, mit hors d'usage deux des projecteurs du bateau officiel.

— Machine arrière !

En quelques tours d'hélices, la vedette policière se dégagea, se mit hors de portée.

— L'attaque est repoussée ! Hip ! Hip ! Hourrah ! crièrent les tenanciers du *Rowdy*, auxquels s'étaient joints de nombreux joueurs, hommes et femmes.

Cependant, au faite du mât de la vedette où les *cops*, trempés jusqu'aux os, égouttaient, en les tordant, leurs tuniques, l'antenne de T. S. F. crépitait...

Loin de s'avouer vaincus les policiers demandaient du renfort, et, en l'attendant, ils croisaient auprès du *Rowdy*, pour empêcher les tenanciers du tripot flottant et leurs complices de prendre le large !

Victoire !

Quand les joueurs « invités » virent approcher du *Rowdy* trois vedettes de renfort, ils entourèrent Abersohn et lui firent entendre la voix de la sagesse :

— Inutile d'insister. Relevez vos filets et laissez-vous accoster. Nous ne tenons pas, nous, à être compromis...

Buté, l'ex-gangster faisait face :

— Mais puisque je vous dis qu'ils n'ont pas le droit de nous accoster en dehors de la limite des eaux territoriales !

— En attendant ils sont bel et bien là !

Un chef policier hurlait dans un porte-voix :

— Abaissez votre échelle de coupée. Sinon, nous cisailons vos chaînes d'ancre et nous vous remorquons jusqu'au port !

L'ex-gangster serra les poings. Il jeta un ordre à son « équipage » :

— Bon. Obéissez. Nous autres — d'un geste de la main il désigna ses « gris-seurs » — nous allons essayer de gagner la côte dans un canot automobile !

La minute d'après, risquant le tout pour le tout, un petit groupe d'une quinzaine d'hommes s'entassait à bord d'un canot, et la rapide embarcation, fonçant entre deux vedettes de police, mettait le cap sur la côte. Vaine tentative ! Aussitôt pris en chasse, le canot, dès qu'il eut pénétré dans les eaux territoriales, dut stopper, ses occupants trempés jusqu'aux os — c'était bien leur tour ! — par les gerbes d'eau qu'avaient provoquées deux obus — deux coups de semonce — tirés à quelques mètres du bateau fuyard.

Durant que les *gamblers* tendaient leurs poignets aux menottes, le navire-tripot était envahi par les tuniques-bleues :

— Haut les mains, tout le monde ! Alignez-vous contre les parois ! Dégagez les tables ! Attention ! Le premier qui touche aux enjeux...

— Allons ! Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre... Descendez l'échelle à la file indienne. Et en silence, hein ?

Dans des sacs de cuir — qui vont être scellés — les policiers déversent des liasses de banknotes. Il y a là des fortunes.

— Quelle belle récolte ! dit un des *cops* que les lances d'incendie ont trempé tout à l'heure. Espérons qu'avec tout ce fric on nous paiera quelques grogs !

La comédie est finie. Cette nuit, la « belle partie » du navire-tripot se limitera à une paisible passe anglaise, disputée, sans entraîneuses parfumées et sans gangsters à matraque, entre les représentants de cette loi qui a eu, ainsi qu'il se doit, le dernier mot.

Roy PINKER.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir ! Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

Mme MAX Voyante, diplôme international. Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours, sauf jeudi, et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9^e. (M^e Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande.

28, AVENUE HOCHE (8^e)

CAR. 19-45

Pour la Publicité dans "DÉTECTIVE" s'adresser à : Mme H. DELLONG 73, r. des Saints-Pères Tél. : LIT. 07-50

FORCE SANTÉ VIGUEUR

par

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



par la SANTÉ.

L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M. A. Gard à Bruxelles vient d'écrire un traité d'Électrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont, opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT.

Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à l'Institut Moderne du Docteur M. A. Gard, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger : Lettres, 2 fr. 25 ; Cartes, 1 fr. 25.

Le traité d'électrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE : SYSTÈME NERVEUX.

Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralytiques.

2^{me} PARTIE : ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.

Impuissance totale ou partielle, Varicocèle, Pertes Séminalles, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE : MALADIES DE LA FEMME.

Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE : VOIES DIGESTIVES.

Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE : SYSTÈME MUSCULAIRE et LOCOMOTEUR.

Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciaticque, Arthritisme, Arthério-sclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.

JEAN FRANÇOIS

L'Affaire Röhm-Hitler

un livre criant de vérité
une documentation d'une exactitude extraordinaire
une lecture plus passionnante qu'un roman

TRIBUNUNAUX ANGLAIS



LONDRES. — De notre envoyée spéciale.

Je ne suis pas venue à Londres pour cela, mais puisque je suis ici et qu'il pleut, pourquoi n'entrerais-je pas dans cette salle de simple police. Ça me changerait peut-être des chambres correctionnelles ou des cours d'assises françaises et ça me permettrait de vous instruire. Décidément, j'entre... Mais c'est bien pour vous faire plaisir.

Il est 9 heures du matin. La salle est petite. Il n'y a qu'un seul juge et il est sans perruque. Un juge anglais sans perruque ! Dieu ! où allons-nous ?... Toutes mes conceptions de la justice anglaise (qui se bornaient d'ailleurs à cet artifice capital et capillaire) se dispersent. Regardons et écoutons, tout de même que si le juge portait perruque, ce qui serait mieux, bien sûr, et plus conforme à la bonne opinion que j'avais d'eux.

Le box est plein de vagabonds, à l'exception d'un gentleman en habit, et d'une jeune femme, jolie, élégante et fardée. La jeune femme a 19 ans. Le juge ne l'appelle et ne l'interpelle que par son prénom :

— Peggy, stand up (levez-vous). Vous êtes une « first-offender » ; je ne me trompe pas : c'est la première fois que vous comparez devant la justice du Roi.

— C'est exact, m'Lord. Je suis une first-offender.

— Bien. Vous raccrochiez les passants à cent mètres environ de Charing Cross.

— Oui, m'Lord.

Le témoin, la policewoman qui « accrocha » la racrocheuse, raconte la vie misérable de la prostituée. Elle était bonne chez des bourgeois qui n'étaient pas bons, pas tendres pour les domestiques ; ses parents sont très pauvres. Elle suggère qu'on pourrait lui infliger trois mois de cure de réadaptation dans une *Borstal School* (Ecole de redressement).

Le juge sans perruque, mais malgré cela bien poli, reprend la parole.

— Peggy, désirez-vous une aide légale ou préférez-vous vous en rapporter à notre décision ?

— Comme vous voudrez, m'Lord.

— Ecoutez ! Londres ne vous vaut rien. Si l'une de nos œuvres vous trouve du travail à la campagne, l'accepterez-vous ?

— Je n'ai pas d'argent pour aller à la campagne, m'Lord.

— Et si on vous paie le voyage ?

Peggy hésite : « Ce serait... à quelle distance de Londres, m'Lord ? »

— Assez loin pour que vous ne puissiez y venir souvent.

— Dans ce cas, je préfère...

Le juge comprend que la jeune femme est « en mains » à Londres.

— Je regrette, dit-il, d'ordonner votre internement dans une *Borstal School* pour un an.

Brr ! A Paris, elle s'en serait tirée avec huit jours de Petite Roquette. Je l'aurais parié que ce juge sans perruque était trop poli pour être honnête...

Et le gentleman en habit, interpellé, s'avance en titubant. Il n'est pas tout à fait remis des émotions de la nuit.

Le juge le sermonne :

— Vous êtes sorti d'une boîte de nuit en état d'ébriété. Quand vous êtes ivre, vous ne devez pas aimer qu'on garde sa coiffure devant vous, car vous avez arraché le casque à un policeman et vous l'avez jeté sous une voiture. Vous avez insulté le policeman. Puis-je être assuré de vos regrets sincères ?

Tu parles ! A Paris, comme à Londres,

je ne crois pas qu'on puisse trouver un homme qui, en pareille posture, ne regrette ce qu'il a fait, du moins du bout des lèvres, sinon du fond du cœur. On a beau être un gentleman, on est prêt à mentir pour sauver sa liberté.

— Certainement, my Lord, je regrette. Je regrette sincèrement. Je regrette sincèrement les trois derniers verres qui m'ont mis dans cet état-là. Je regrette d'avoir insulté le policeman ; je regrette d'être ici ; je regrette...

(Ce n'est plus une déposition, c'est une conversion).

— Bien ! Dix livres d'amende. Vous avez la somme ?

— Oui, my Lord.

— Alors, payez. Vous êtes libre.

(Aïe ! jamais je ne découvrirai la tête d'un sergent de ville devant moi. Il peut être brun, blond ou roux, frisé ou calamistré à la gomina, je m'en moque. La vérification coûte trop cher.)

Au tour du premier « clochard ». Un policeman l'accuse de vente illicite de paquets de cigarettes sur la voie publique, paquets « dont il ne put indiquer la provenance ».

Deux questions suffisent, l'une au miséreux, l'autre au « flic ».

Au miséreux : « Avez-vous volé ces cigarettes ?... »

— Non, my Lord.

Au policeman : « Avez-vous des raisons de croire que l'inculpé a volé ces cigarettes ou les a achetées à un voleur sachant qu'il s'agissait de cigarettes volées ? »

— Non ! my Lord, nous n'avons aucune preuve.

— Bien. Un shilling d'amende ou un jour de prison.

— Je n'ai pas le shilling.

— Bien. Restez à votre place. Votre détention prendra fin avec la levée de l'audience.

C'est tout pour aujourd'hui. Prochainement je vous conduirai par la main (la main droite, la main du stylo) dans une *police-court* (chambre correctionnelle). Mais déjà, vous êtes-vous aperçus que, à l'encontre de ce qu'on voit en France, tous ces gens, juges, policiers, accusés (pour ceux-là c'est moins visible) sont d'une politesse et d'une honnêteté extraordinaires dans leurs témoignages ?

S. F.

ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRANELLE — PARIS (VI^e)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE.

TELEPHONE : LITRE 46-17
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS
COMPTE CHEQUE POSTAL : N^o 1298-37

6 mois 12 mois
France et Colonies 41 » 77 »
Etranger, Union postale 54 » 99 »
Etranger, Autres pays 64 » 119 »
Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».



II (1)

LE HAVRE. — De notre envoyé spécial.



Le poste du pont 3 est, en fait, le centre des services de surveillance de police du port autonome du Havre, où de jour et de nuit une centaine d'agents se relaient pour effectuer des rondes. De nombreux postes de pointage sont disséminés dans toute l'étendue du port, et l'itinéraire de ces rondes est établi en ce qu'en terme policier on nomme « en triangle » de façon qu'au cours de l'exécution des pointages le terrain à surveiller soit traversé entièrement trois fois par quart d'heure. Ajoutez à cela les surveillances fixes à l'intérieur des hangars des différentes compagnies de navigation, et les gardiens expérimentés de la Compagnie Transatlantique à l'entrée de chaque navire, vous aurez un aperçu actuel des difficultés que peuvent rencontrer les « clandestins » et les fraudeurs.

Les hommes du lieutenant Geffroy ont certes l'avantage de connaître admirablement les accès et cachettes du port qu'ils sont chargés de surveiller, puisqu'ils ne sont que très rarement distraits par d'autres services. Ils savent les endroits préférés de la pègre ainsi que les manœuvres employées pour se dégager des filets qu'ils ont tendus. M. Deffraux, secrétaire, est avisé de l'arrivée de n'importe quel bâtiment, du chargement, de l'équipage et passagers, du quai d'amarrage. Les services peuvent ainsi prévoir les possibilités d'accès en fraude près de ces navires et établir les surveillances nécessaires.

Au moindre doute au sujet d'un suspect, M. Leibig, commissaire central, sera alerté et, à l'aide de sa remarquable organisation concernant les étrangers, sera à même de trancher immédiatement le différend.

— Que découvrez-vous le plus souvent au cours de vos rondes, ai-je demandé à un policier ?

— Quelques bagarres après boire entre navigateurs rentrant à bord, des tentatives de vols, et des passagers clandestins pendant la nuit qui suit l'arrivée d'un navire étranger.

— Alors ceux-ci sont arrêtés, et le navire ne peut repartir sans que la compagnie auquel il appartient ait acquitté une forte amende, comme cela se produit pour un navire français abordant dans les mêmes conditions les côtes américaines ?

— Oh ! mais non, pas du tout, en France, il n'y a pas réciprocité.

Décidément la France est une grande dame. La loi française ne punit pas le passager clandestin sur un paquebot étranger touchant un port français. Ce passager est refoulé sur le même bateau et le capitaine doit le

(1) Voir le précédent numéro de DÉTECTIVE.

Douaniers et agents chargés de la surveillance du port ne laissent rien passer et les navigateurs doivent également montrer le contenu de leur sac.



Venant de Hongrie et de Roumanie, ces émigrants modernes, en règle avec le fameux "Quota", arrivent au Havre, et sont immédiatement transportés au centre de la C.I.M. au cap de la Hève.

rapatrier. Oui, mais comme le fait d'embarquer un ou plusieurs passagers clandestins est considéré par la compagnie de navigation auquel appartient le bateau pour un manque de surveillance, dont la responsabilité morale (ce qui est injuste) atteint le capitaine, on comprend aisément que dans plusieurs cas, celui-ci ferme les yeux lorsqu'il voit ces colis encombrants quitter son bord sur la terre étrangère.

En Amérique tout passager non en règle ayant réussi à débarquer, même arrêté après le départ du paquebot, occasionne à la compagnie une amende de 1.000 dollars (37.000 francs) plus les frais de séjour et le rapatriement. Il en est de même pour les passagers ayant réussi à se procurer de fausses pièces d'identité, et obtenu les visas nécessaires à l'aide de ces faux.

Dans ce cas les autorités américaines, tout en infligeant



Avec quelle émotion cette jeune passagère attend l'examen du docteur recherchant les traces du trachome, cette maladie, terreur des émigrants.

l'amende de 1.000 dollars par tête, veulent bien tenir cette amende en suspens, jusqu'au moment où la compagnie française ayant transporté les passagers aura fait la preuve que sa bonne foi a été surprise.

Du reste la loi de 1862 qui définit le régime disciplinaire de la marine marchande ne contenait aucun article concernant les embarquements des clandestins. Les tribunaux avaient alors admis le délit d'escroquerie. Mais en 1909, l'on a considéré que ces faits ne tombaient pas sous le coup de la loi réprimant l'escroquerie. En vérité, il y avait trop de plaintes ; la découverte des inculpés devenait problématique. Une seule compagnie en accusait 170 rien que pendant l'exercice d'une année. Ce n'est que beaucoup plus tard que le texte de loi actuellement en vigueur fut définitivement adopté :

« Toute personne qui s'introduit frauduleusement à bord d'un navire avec l'intention de faire une traversée est punie d'une amende de 16 à 500 francs et de six jours à six mois de prison. En cas de récidive la peine sera portée de six mois à deux ans. »

Hélas ! ces peines ne peuvent influencer ces étrangers traqués dans plusieurs pays d'Europe, pillés, persécutés pour leurs opinions politiques et religieuses dont la situation apparaît actuellement sans issue. Depuis les derniers décrets-lois les concernant, les tribunaux étaient obligés de condamner l'étranger en infraction à un ordre de refoulement ou à un arrêté d'expulsion, à moins que celui-ci établisse qu'il se trouvait dans l'impossibilité de quitter la France faute d'obtenir un visa. C'est malheureusement le cas de tous les clients des trafiquants de passeports et de clandestins.

Il y a des hommes, des femmes qui ne peuvent partir légalement, aucun visa ne peut leur être délivré. Ce sont eux qui tournent leurs visages anxieux vers une frontière hospitalière qui voudra bien s'ouvrir pour eux. La plupart ont déjà résisté aux coups de feu des gardes



frontières, et à des souffrances inimaginables. Ce n'est pas quelques jours sans vivre et presque sans air, dans un trou noir qui puissent les arrêter quand ils ont l'espérance de trouver au bout la possibilité d'assurer leur existence dans le calme.

Les errants

Ils sont nombreux actuellement ceux qui ne possédant plus aucun papier d'identité, se trouvent dans l'impossibilité d'en obtenir de nouveaux. Ils les connaissent les divers bureaux de préfectures, mairies, consulats et ambassades avec toujours les mêmes résultats négatifs.

— Alors vous ne perdez pas espoir ? ai-je demandé à l'un d'eux, attiré au Havre, sous la promesse toujours intéressée d'un trafiquant, d'un embarquement

— Il le faut bien, me répondit-il, d'un air résolu, c'est impossible qu'un jour ou l'autre je ne parvienne pas à rejoindre ma famille. On me refuse même le visa de transit avec une caution de 500 livres pour un mois.

— Mais quel est le motif du refus ?

— On ne m'en donne pas, mais ce n'est pas difficile de le deviner. Ceux qui, comme moi, ont quitté le pays muni d'un passeport déjà ancien mais non expiré, portant la date de leur entrée en France, ont pu résider sans difficulté. Mais lorsqu'il s'est agi d'obtenir un visa pour un pays étranger, ces passeports étaient parvenus à expiration. Il était indispensable de se présenter au consulat pour le renouvellement. C'est alors que l'on a « marqué » les uns et répudié les autres.

Et comme je ne comprenais pas ces opérations, mon interlocuteur tira de sa poche son passeport sur lequel s'étalait en une énorme majuscule la lettre J.

— L'employé a renouvelé mon passeport en souriant, mais a appliqué la marque J, signalant à toutes les autorités que je suis Juif, et par conséquent soumis à des mesures exceptionnelles. Dès lors je ne pouvais plus obtenir le visa pour me rendre aux Etats-Unis et m'y fixer auprès de ma famille.

Quant aux autres compatriotes, suivant les cas, on se contente de retirer le passeport sous le prétexte qu'il est faux, en ajoutant que vu les dernières lois en vigueur dans le pays, ils ont perdu leur nationalité. Cela fera des errants de plus !

— Mais cette mesure pour votre visa n'est peut-être que provisoire ?

— Non, monsieur, les Etats-Unis n'accepteront pas le droit de résidence pour des israélites avant une douzaine d'années. Ils se conforment au pourcentage indiqué par le « Quota ». C'est pour cette raison que je me trouve dans cette ville. Je vais me lancer dans une aventure dont je prévois les risques. Mais que voulez-vous, je ne puis attendre indéfiniment pour rejoindre les miens.

Une question me brûlait les lèvres. Comment ce malheureux allait-il opérer ? Devais-je lui demander son secret ? Dans ce café où je l'avais rencontré, la troupe d'artistes composant l'orchestre venait de se retirer pour l'entracte, occasionnant un renouvellement partiel de la clientèle. Au dehors une figure connue attendait la fin de la sortie pour pénétrer à son tour dans l'établissement.

C'était Pierre dit « Le Capitaine » le trafiquant à la recherche de son passager. J'étais tombé sur le client de Grenoble.

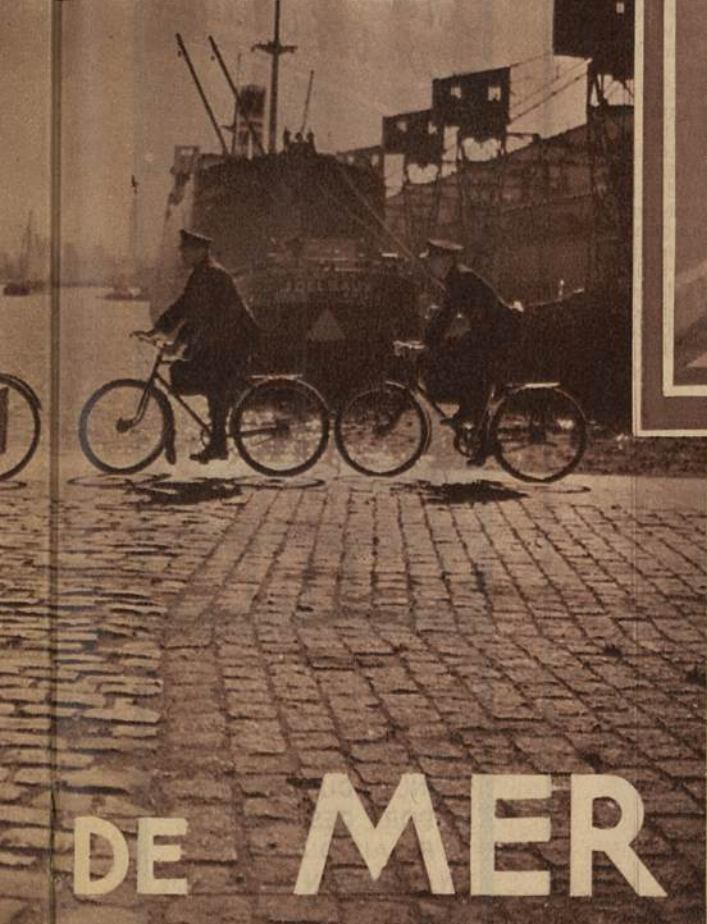
Je puis certifier aux lecteurs de *Déetective* que l'embarquement n'a pas eu lieu.

Le Quota et le Trachome

— Non ce n'est pas les noms de deux unités de la flotte, fit en riant un navigateur, mais je vous garantis qu'avec le Quota et le trachome, les Etats-Unis ont réduit l'émigration à sa plus simple expression.

De tous temps l'Amérique fut le rêve de tous les émigrants. Des caravanes de pauvres hères, hommes, femmes et enfants abandonnèrent sans aucune hésitation leurs

HAVRE



DE MER



Le lendemain, les titres du voyage leur sont remis, et ces passagers conduits à la gare maritime du Havre où ont lieu les dernières formalités avant l'embarquement vers le pays de leurs rêves.

lisation de l'émigration est parfaite, ce ne sont plus des parias, ce sont des passagers traités avec politesse, bienveillance, avec un tact auquel il faut rendre hommage. Fini les attentes, les bagages hétéroclites, les salles de désinfection dans les établissements spéciaux, etc.

J'ai assisté à l'arrivée d'un petit convoi d'émigrants au Havre par le rapide venant de Paris. Ils devaient prendre le paquebot le lendemain matin. Rien ne pouvait les différencier des autres voyageurs.

— Où les conduisez-vous, ai-je demandé, aux interprètes ?

— A la C. I. M., au cap de la Hève, pour le dîner et le coucher, et où nous irons les prendre en voiture demain matin pour les conduire au paquebot, ainsi qu'à la dernière visite avant l'embarquement.

Tous paraissaient heureux et en parfaite santé.

Havre avec un contingent de cent quatre-vingts miliciens venant d'Espagne, et désirant être rapatriés en Amérique. Mais leur retour fut refusé par le service de l'émigration des Etats-Unis, prétextant que ces derniers, bien que nés en Amérique, et venus en France avec des visas américains, pour l'exposition de 1937, n'avaient pas acquis définitivement la nationalité américaine, et que leur retour n'était pas désirable.

C'est alors que le comité Abraham Lincoln vint à leur secours. Mr. Abraham Lincoln, riche Américain, avait formé ce comité de bienfaisance en souvenir de son fils, tué pendant la guerre d'Espagne.

Dès le lendemain de leur arrivée au Havre, ces réfugiés furent habillés de neuf, nourris et couchés à La Hève et touchèrent chaque jour une somme de dix francs et un paquet de tabac. Cette œuvre admirable est parvenue, après bien des difficultés, à leur trouver un refuge, soit au Mexique, soit en Russie. On cite le cas de l'un d'eux qui, pendant un an, fit presque le tour de la terre, refusé de partout, et rapatrié à chaque fois au centre de la C.I.M. Il vient de partir récemment pour la Russie. Est-ce la dernière fois ?



Le *Normandie* vient de quitter le port. Les quais sont noirs de monde car c'est vraiment un spectacle grandiose dont on ne peut se lasser.

— C'est comme cela à chaque rentrée ou sortie, m'a dit mon voisin. Si vous aviez connu l'époque où l'on pouvait le visiter ! Cinq à six trains spéciaux par jour, sans compter les cars. Vous n'auriez pas trouvé une chambre la veille. De douze à quinze mille visiteurs par jour. Ce bateau gagnait peut-être plus d'argent lorsqu'il restait à quai. C'est un coup terrible porté au commerce de la ville. Il n'y a jamais eu attentat, monsieur, c'est une négligence catastrophique, mais il me semble que...

Hélas ! toutes ces doléances sont parfaitement justifiées et je comprends, en voyant Le Havre actuellement et son merveilleux port sous la surveillance, le préjudice causé aux commerçants. Mais, ainsi que je l'écrivais au début de ce reportage : de deux maux, il faut choisir le moindre, et puis, il y a la France. Alors, un seul mot d'ordre : Sécurité d'abord.

René-J. PIGUET.

— FIN —

Reportage photographique DETECTIVE.
J.-G. SERUZIER.

Le lieutenant Geffroy donne les dernières instructions à ses hommes pour effectuer des patrouilles à travers les docks.



Tout est terminé, c'est l'embarquement. Est-ce la fin de leurs tourments ? Maintenant, une nouvelle vie va commencer pour eux.

— Voilà longtemps que vous attendiez votre départ ? ai-je demandé à l'un d'eux.

— Près de deux ans, me répondit-il, le Quota de ces dernières années était restreint.

La C. I. M. est un établissement modèle où les passagers de toutes les compagnies de navigation, astreints à un séjour forcé, trouvent abri dans les meilleures conditions de propreté et de confort, en attendant leur départ pour le pays de leur choix. De petites chambres à un, deux ou trois lits y sont installées, et pour un prix très modeste, les occupants y reçoivent une nourriture saine et abondante.

C'est dans ce centre que nos émigrants passeront leur dernière nuit avant d'embarquer pour le pays de leur rêve. Il restait bien encore une petite crainte : celle de la dernière visite médicale qui devait être passée par les deux médecins, français et américain, de l'émigration, dans les locaux de la gare maritime ; mais la grandeur impressionnante du décor près de ce somptueux *Normandie* était atténuée par le tact et la bonhomie de ces deux docteurs examinant attentivement les paupières des passagers.

La dernière feuille est signée. Une petite caresse accompagnée de bons souhaits à l'égard des enfants et c'est l'entrée sur le paquebot. Avant de pénétrer sur la passerelle donnant accès, une petite fille, fort intriguée, demande à son papa :

— Dis moi. C'est un bateau qui marche, celui-là ?

Dans son imagination, et devant les dimensions de *Normandie* à quai, elle avait supposé entrer dans une seconde gare maritime avant d'embarquer.

Cependant, à la C. I. M., il existe une catégorie de réfugiés qui attendent depuis de longs mois leur départ. Ce sont les vingt-quatre apatrides. Aucune frontière ne veut s'ouvrir pour ces étrangers. Ils étaient arrivés au

foyer, parents et amis pour voguer vers le pays des dollars.

Qui ne se souvient des salles d'attente des 3^e classes, et des quais de la gare Saint-Lazare, la nuit, encombrés par un troupeau de mille à deux mille de ces pauvres gens, loqueteux, traînant avec eux des vestiges invraisemblables de leur foyer et qui attendaient patiemment, sinon en silence, d'être embarqués dans des trains dits spéciaux devant les transporter dans les ports.

Au milieu de tous ces émigrants, les seules figures qui attiraient l'attention étaient celles des guides, racleurs à faces patibulaires ayant perfectionné au plus haut point la manière de détrousser ces malheureux, et de découvrir dans les endroits les plus « voilés » les pièces d'or constituant leur dernier viatique.

Lorsque l'émigrant sortait de leurs mains on pouvait être sûr de son absolue pauvreté. Nous étions avant 1914, l'époque de la véritable ruée vers l'or, qui ne fut arrêtée que par la guerre mondiale. Ce n'est que vers 1922-1923, que l'exode ayant repris atteint son paroxysme, seulement les Etats-Unis, pays sain, fier à juste raison de sa force et de ses institutions, jugea qu'il en avait assez des faméliques émigrants des empires centraux, marqués déjà à leur arrivée des privations qu'ils avaient endurées et plus disposés à commercer qu'à produire.

Maintenant, chaque année, aux Etats-Unis, les services de la population établissent la liste des races ou peuples, avec la quantité de sujets dont ils sont disposés à autoriser la résidence dans les différents Etats. Cette liste s'appelle le Quota. Lorsque le nombre d'entrées (généralement très peu nombreuses) est atteint, aucun autre étranger ne peut émigrer aux Etats-Unis. Il est à noter que la plupart des candidats attendent depuis plusieurs années que le Quota autorise leur départ.

Quant au trachome, qui ferma l'entrée des Etats-Unis à une multitude de gens atteints de cette maladie ou même guéris : c'est une conjonctivite granuleuse, très répandue dans les pays méditerranéens, qui peut se communiquer par les sécrétions de l'œil et dont la prophylaxie exigeait l'éloignement de tout émigrant atteint de cette maladie. Naturellement, comme en Amérique on ne fait jamais les choses à moitié, on interdisait également l'accès aux personnes qui à un moment de leur existence avaient eu le trachome et dont les traces au-dessous de la paupière restent toujours reconnaissables.

Mais en admettant que le passager ayant « résisté » au Quota et au trachome, soit quand même jugé indésirable lors de son arrivée dans les eaux américaines par les fonctionnaires de l'émigration, il reste encore à ces derniers le formulaire que tout voyageur doit remplir, et en langue anglaise (ce qui n'arrange rien) avant d'obtenir le billet de passage.

Il faudra alors que ce malheureux réponde avec exactitude aux 36 principales questions concernant sa naissance, sa famille, ses relations, ses précédents voyages, son instruction, ses intentions, le nom de la personne qui lui a payé son billet, son état de santé et la cause exacte de ses infirmités, s'il pense s'établir aux Etats-Unis, ou s'échapper par la force et la violence la chute du gouvernement, s'il a déjà été en prison ou secouru par une œuvre de charité (ce qui est sans doute considéré également comme infamant) s'il est polygame et anarchiste et enfin s'il possède cinquante dollars.

Il est juste de dire que le passager est avisé que toute erreur ou omission est susceptible d'occasionner des difficultés ou de la prison au débarquement, le passager pouvant être requis d'affirmer la véracité de ses déclarations.

Ceux qui passent

Ce sont les émigrants modernes, qui n'ont aucune ressemblance avec leurs ancêtres. Les motifs restent les mêmes : l'insuffisance des moyens d'existence dans les pays pauvres, l'appât parfois fallacieux d'un avenir meilleur, ou les persécutions politiques ou religieuses ; mais la réa-

La Science CONTRE Le Crime

Chronique
du Dr Ed. LOCARD

LA MALLE DE MILLERY



Voici le plus admirable exemple d'un crime célèbre où la vérité a été découverte grâce à l'expert, par les méthodes de laboratoire.

Près du village d'Irigny, aux environs de Lyon, le cantonnier Denis Coffy découvrait dans un petit bois d'acacias un paquet volumineux qui répandait une odeur infecte. La toile fendue, on vit un cadavre décomposé. Le jour même, le corps était transporté à la faculté de médecine et autopsié. Le médecin légiste estima qu'il s'agissait d'un assassinat par strangulation remontant à trois ou quatre semaines.

Quatre jours après, un chercheur d'escargots trouvait, près du village de Millery, pas loin de l'endroit où l'on avait découvert le cadavre, les débris d'une très grande malle brisée, sanglante et souillée de sanies. La malle portait l'étiquette du chemin de fer avec la date de l'année précédente et l'indication de la gare expéditrice : Paris. On se trouvait donc, dès le début, en présence d'une remarquable contradiction. Le médecin estimait que la mort remontait à cinq semaines au plus, alors que l'étiquette semblait prouver que le cadavre avait été expédié treize mois auparavant.

La première opération à effectuer était d'identifier la victime. A ce moment, on signala la disparition d'un huissier parisien, nommé Gouffé, qui menait, en dehors de son travail professionnel, une vie fort irrégulière. Cependant il n'avait jamais fait de fugue aussi longue. On envoya à Lyon le beau-frère de Gouffé et un inspecteur de la police parisienne pour examiner le cadavre. Leur avis fut net : le mort de la malle, qui avait des cheveux « noirs, longs et bouclés », n'était pas l'huissier parisien.

D'ailleurs, tout parut s'arranger au mieux pour les enquêteurs : le juge d'instruction chargé de l'affaire à Lyon, venait de faire une découverte sensationnelle. Un cocher de fiacre nommé Laforge racontait à qui voulait l'entendre qu'il avait mené à Millery, le 4 juillet, trois jeunes gens munis d'une grosse malle. Or la malle du crime avait été reconstituée par les soins de la Sûreté lyonnaise, et Laforge la reconnaissait sans hésiter. C'était bien celle qu'il avait transportée : il en était sûr. On pensa si le juge d'instruction Vial s'empressa de convoquer ce précieux témoin. Laforge donna le signalement détaillé des trois jeunes hommes qu'il avait voiturés. En insistant un peu, il se trouva que les descriptions s'appliquaient à merveille à trois garnements déjà impliqués dans une autre affaire d'assassinat. On les présenta à Laforge qui les reconnut et déclara qu'il n'y avait aucune erreur possible. Le problème était résolu. L'affaire de la malle sanglante n'avait rien à voir avec l'affaire Gouffé. Si l'huissier demeurait introuvable et si le cadavre ligoté restait à identifier, du moins avait-on les meurtriers de Millery.

Malheureusement, quand on voulut obtenir de Laforge des précisions, on découvrit dans ses dires de bien fâcheuses contradictions. Surtout, on constata que Laforge n'avait pas sa voiture le jour où il prétendait avoir été à Millery. On lui avait, à ce moment, retiré son permis de conduire. Devant cette impossibilité matérielle, le récit de Laforge achoppait : il ne savait plus bien quel jour il avait été à Millery. Et il finit par avouer que son témoignage était monté de toutes pièces et qu'il avait voulu seulement faire parler de lui. Le sot fut incarcéré pour avoir essayé de tromper la justice.

Cependant, la police parisienne, toujours à la recherche de Gouffé, avait appris que parmi les fréquentations louches de l'huissier, figurait un dangereux aventurier nommé Eyraud, et sa maîtresse, Gabrielle Bompard. Le couple avait disparu en même temps que Gouffé. Cela ne prouvait pas qu'ils fussent partis ensemble, ni que l'un fût la victime des autres. Et la piste fut abandonnée. Comme tant d'autres.

Ainsi l'enquête est au point mort. Le parquet tente un dernier recours : on va recommencer l'autopsie.

Le premier examen du corps, pendant les vacances universitaires, avait été fait par un préparateur. Les nouvelles recherches furent confiées à un maître illustré entre tous les maîtres de la médecine judiciaire, le professeur Lacassagne. La difficulté était immense. Lacassagne lui-même aimait à le dire : « Une autopsie mal faite ne se recommence pas. » Il allait, pour une fois, donner une glorieuse entorse à ce principe. Ce que l'on étala sur la table, ce n'était plus un corps, mais un putrilage dans lequel on ne pouvait guère utiliser que les parties non putrescibles : os, cartilages et poils ; et voici ce que Lacassagne en tira. Par l'examen des points d'ossification du squelette et l'état des cheveux et des dents, il reconnut l'âge : en-

semblable, le plus romanesque concours de circonstances, était enfin orientée. C'est l'expertise du maître, l'expertise seule, qui l'avait remise sur les rails.

L'essentielle difficulté était résolue. On savait où on allait. On reprit donc l'enquête sur Gouffé et parallèlement la recherche d'Eyraud et de Gabrielle Bompard, disparus en même temps que lui. La Sûreté de Lyon avait consulté une série de malletiers qui avaient été unanimes à reconnaître la fabrication anglaise. On envoya donc à Londres des croquis de la pièce à conviction, rehaussés à l'aquarelle. Un malletier londonien, Schwartiger, Easton road, se souvint qu'il avait vendu une malle toute pareille à un couple, quelques jours avant la date du crime ; et le signalement de ces acheteurs correspondait de façon parfaite à celui d'Eyraud et de Gabrielle Bompard. On se mit à leur recherche, en Angle-



L'huissier Gouffé (au centre) perdit la vie en badinant avec Gabrielle Bompard, maîtresse et complice d'Eyraud.

viron 50 ans. Par des calculs de proportions, d'après la longueur des os, il précisa la taille : 1 m. 785. Le poids, d'après la corpulence, la taille et l'ossature, fut estimé à 80 kilos. Les cheveux, que les témoins avaient vus noirs, lavés du sang et des sanies, étaient châtain : on en détermina le diamètre au microscope. De même pour les poils de barbe. L'examen microchimique établit que ai les cheveux ni la barbe n'étaient teints.

L'examen du squelette devait conduire à de bien plus étonnantes découvertes. Avec la collaboration d'un spécialiste des lésions osseuses : le docteur Gabriel Mondon, on put prouver que le mort devait légèrement « traîner la patte » puisqu'il avait un peu d'atrophie de la jambe droite, et une vieille lésion tuberculeuse du talon droit. Il avait eu un épanchement de synovie dans le genou, et il avait eu une poussée de goutte dans le gros orteil droit. Il avait les dents du milieu écartées ; il lui manquait la première grosse molaire supérieure droite.

Obtenir un signalement si précis avec un cadavre de trois mois, déjà autopsié et exhumé, ce n'est pas un miracle, parce que la science est le contraire du miracle, mais c'est un chef-d'œuvre.

Ce signalement obtenu, il restait à l'utiliser. L'évidence était aveuglante : il s'agissait de Gouffé. En effet, Gouffé, comme le cadavre de Millery, avait 49 ans. Comme lui, il pesait 80 kilos. Il mesurait 1 m. 78 ; il était châtain ; les cheveux trouvés sur son peigne avaient le diamètre et les caractéristiques de ceux prélevés sur le cadavre, et il ne se teignait pas. Gouffé avait eu une lésion du talon droit dans son adolescence ; il avait la jambe droite plus faible ; il avait eu une hydarthrose du genou droit ; il avait eu au gros orteil droit du rhumatisme goutteux. Il avait les incisives écartées, et il n'avait plus la première molaire droite supérieure.

L'enquête, déroutée par le plus invrai-

Sans une remarquable autopsie de la victime, cette malle eût gardé son mystère.



LES ROMANS DE SIMENON

M. GALLET DÉCÉDÉ
LA TÊTE D'UN HOMME
LE CHIEN JAUNE
LIBERTY-BAR
LA NUIT DU CARREFOUR
LE PORT DES BRUMES
LE RELAIS D'ALSACE
UN CRIME EN HOLLANDE
PIETR-LE-LETTON
L'OMBRE CHINOISE

etc... etc...

Chaque volume 7^f.50

CEUX DU DEUXIÈME BUREAU PAR CHARLES ROBERT-DUMAS

DEUXIÈME BUREAU
LES LOUPS ENTRE EUX
L'HOMME A ABATTRE
L'IDOLE DE PLOMB
L'EMBARDÉE
LE MASQUE DE VITRIOL
L'USINE FATALE
LA MARQUE DU TRIANGLE
AGENT DOUBLE

et

LES AVENTURES DU SAINT PAR LESLIE CHARTERIS



- LE SAINT A NEW-YORK
- L'HÉROÏQUE AVENTURE
- LES ANGES DES TÉNÈBRES
- LA JUSTICE DU SAINT
- LE SAINT ET LES MAUVAIS GARÇONS
- LE SAINT ET L'ARCHIDUC

Chacun de ces volumes sous une belle couverture.

10 FR.

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD
18-20, Rue du Saint-Gothard - PARIS

Edmond LOCARD,
Directeur du laboratoire
de police technique de Lyon.

L'ENFANT NU

*Deux petits ramoneurs s'en vont,
Transis de froid et dans la brume.
Ils sont tristes ce soir, ils ont
Moins travaillé que de coutume.*

Ils ont faim aussi car leur bissac est vide ; aucune lueur ne brille qui serait la lampe d'une chaumière, le havre où se réfugier. Ils sont si las qu'ils ne peuvent aller plus loin ; ils s'allongent et s'endorment sur la terre. Mais le froid monte et la neige tombe...

*...Lentement, elle ensevelit
Les petits corps dans la ravine.
Et la neige leur fait un lit
Aussi blanc qu'un manteau d'hermine.*

*La mort, doucement, les a pris,
Sans même effaroucher leurs rêves.
La nuit a dû leur sembler brève,
La mort, doucement, les a pris...*

Je ne sais pourquoi cet enfant, abandonné par une mère lâche, à Corenc, non loin de la route de la Grande-Chartreuse, me fait invinciblement penser à la douce poésie de Jean Rameau, à ses petits ramoneurs. Parce que la scène, du drame, ici et là, se passe en Savoie ; parce que le poème triste de Rameau et le fait divers d'Annecy sont également émouvants ? Mais la correspondance s'arrête là. Les petits ramoneurs de Rameau meurent doucement, sans un râle, dans leur lindeuil de neige ; l'enfant trouvé de Corenc vit ; il a maintenant une famille d'adoption ; son existence se déroulera tranquillement, près de braves gens et, de son mauvais départ pour la vie, il ne restera rien que quelques articles de journaux qu'il ignorera probablement, il ne restera rien qu'une histoire, jolie comme ces contes de fées dont ma mère berça mon enfance, un conte frais, dans un décor de rêve, un

conte qui finit bien après d'inquiétantes péripéties, un conte que je vais vous dire avec l'espérance indicible qu'il pourrait vous ravir autant que moi et vous éloigner, un instant, des sombres soucis que posent à l'esprit des humains, les problèmes tristes et graves — et dont il semble qu'on se complaît trop à les ressasser — de politique étrangère.

Un lâche abandon

Une automobile roule lentement, sur la route de la Grande-Chartreuse. Au volant, un homme scrute les côtés de la route, comme pour chercher l'endroit désert, l'endroit secret où il va s'arrêter afin peut-être de déjeuner avec sa compagne ou peut-être pour lui prodiguer sa tendresse. Dans le fond de la voiture, la femme, pâle, gémit. Non ! ce n'est pas un couple d'amoureux cherchant une halte reposante, un sentier de Cythère. Mais puisque cette femme crie de douleur, pourquoi donc son compagnon — un amant, un mari ? — ne se hâte-t-il vers une ville, vers le médecin qui soulage, soigne, guérit ?... C'est que ces gens méditent un assassinat. Ils cherchent l'endroit désert, propice à leur méchant dessein. Ils ne veulent ni médecin, ni aucune aide indiscreète ; ils ne sollicitent qu'une complice : l'ombre silencieuse. Ce n'est pas un couple d'amoureux ; c'est une paire d'assassins. La femme vient de mettre au monde un enfant qui vagit et se plaint ; elle est encore sanglante et comme évanouie. L'homme a vu, dans un bois de sapins, des buissons favorables. Il arrête sa voiture ; il descend. Pas une auto en vue, pas un être humain. Dieu, en lui laissant cette minute de solitude, a-t-il voulu lui donner sa chance de sauver son âme trouble qu'emplit le dessein bien arrêté de jeter à l'enfant, son enfant, ce fardeau si léger et qui semble si lourd

C'est dans un bois de sapins, à proximité de la route de la Grande-Chartreuse, au lieu dit la Chapelle, que les époux Rochet découvrirent un nouveau-né abandonné par ses parents venus là en auto pour y jeter le petit corps.

à ce, lâche ? Il n'est pas possible qu'il en aille autrement ; Dieu ne pourrait se faire complice d'une telle action !...

Mais l'être exécutable est bien décidé. Tout a été trop prévu, trop calculé ; il n'a pas voulu l'accouchement dans une clinique, dans un hôpital ou même dans un hôtel, pour qu'aucune trace, pour qu'aucun témoignage ne puissent se jeter à la traverse de sa tranquille infamie. Il a risqué la vie de sa compagne ; ce n'est pas pour céder au dernier instant à quelque beau sentiment. D'ailleurs, elle était d'accord et maintenant, elle est trop faible, elle est trop gémissante pour raisonner. La naissance du petit être l'a délivrée de sa souffrance, mais elle vit encore comme en un monde irréel, ouaté. Elle ouvre ses grands yeux fixes et ne voit pas qu'il a pris auprès d'elle l'enfant nu, l'enfant qui pleure et que, à grands pas, il se dirige vers un buisson. Il se baisse... C'est fini. L'auto repart. Ouf ! toutes les précautions ont été prises, bien prises. L'enfant est nu. Personne n'a vu le dépôt criminel dans le bois de sapins. Il ne reste qu'à s'occuper de la femme, discrètement. On verra tout à l'heure. C'est maintenant qu'il s'agit de gagner vite, une grande ville où ils seront d'honnêtes gens qui partent en vacances. La femme paraît peut-être bien pâle et souffrante à l'hôtelier, mais on mettra cela sur le compte de la fatigue du voyage. « Ma femme supporte mal l'auto, mais c'est une défaillance passagère. Demain, il n'y paraîtra plus. » Le lendemain, ils iront plus loin. Elle sera un peu reposée par une longue nuit de sommeil ; un peu remontée par du bon champagne et une aile de poulet, une compote de fruits très sucrée. À la prochaine étape, on ne remarquera même plus la pâleur de son visage qu'elle aura avivé de rouge artificiel. Ils sont sauvés !

On croit cela. Et les remords ?...

De braves gens

Je le répète : Dieu a voulu laisser ces assassins une minute seuls avec leur conscience. Ils n'ont pas été touchés par la grâce. Tant pis pour eux, mais ce n'est pas une raison pour qu'un innocent soit victime de leur infamie. Et l'enfant nouveau-né, l'enfant dénué de tout, hormis d'un impondérable souffle de vie, sera sauvé.

L'auto de M. Rochet, industriel à Annecy, 9, rue Docteur-Geley, suivait de près celle du couple monstrueux. A deux kilomètres de Corenc, M. Rochet s'arrête. Son moteur chauffe un peu et puis il n'est pas mécontent de se dégoûter les jambes. Ses fillettes qui l'accompagnent sont ravies de la circonstance. Une auto est bien trop petite pour l'étonnante vitalité, pour l'admirable vivacité des enfants. Elles déboulent de la voiture et courent vers les sapins. Mme Rochet reste près de son mari. Soudain, les fillettes appellent « Maman, maman, viens voir ». Quelle bestiole étrange ou quelle fleur bizarre, ces folles viennent-elles encore de découvrir ? La mère s'approche, se penche et s'exclame à son tour : « Papa, viens voir, un enfant ». Un petit enfant git là, tout nu, tout rose, vagissant faiblement. Déjà des fourmis rouges courent sur le petit corps, prêtes à parfaire l'atroce action des parents exécrables, dès que la mort éteindra le souffle sur les lèvres du nouveau-né.

Mais voici le malheur pour les fourmis rouges :

Mme et M. Rochet sont de braves gens qui pourraient dire à peu près comme le pêcheur de la *Légende des Siècles* : « Nous avions deux enfants, cela va faire trois », car leur résolution est vite prise et l'enfant est sauvé. Le bébé est descendu à Corenc ; à l'hôpital de la Tronche, les infirmières de la Maternité lui prodiguent les soins que nécessite son état. Et le petit garçon vivra.

Comme il faut bien qu'il ait un nom, en attendant que les époux Rochet l'adoptent, on l'inscrit sur les registres de l'état civil de Corenc sous ce nom : Daniel de la Chapelle, à cause du lieu dit où il fut découvert.

C'est un joli nom et n'est-ce pas que c'est une jolie histoire qui se termine comme un conte de fées ? Ici, les fées ce sont deux bonnes personnes d'Annecy. N'oublions pas leur nom : Rochet. Quant aux misérables qui sont je ne sais où, je les plains. L'homme aura longtemps dans les yeux, le petit bois de sapins de la Chapelle et le buisson où il jeta le bébé nu ; la mère n'oubliera jamais la dernière plainte de son enfant ; jusqu'à sa mort, elle aura les oreilles bourdonnantes de ce cri ultime, faible comme un souffle éloigné et si déchirant pour elle !... Je les plains, car ils n'ont pas fini de trembler de remords et de honte...

SIMONE FRANCE.

C'est une des filles de Mme Rochet, Danielle, qui, la première, aperçut l'enfant. Aussi a-t-il été baptisé Daniel de la Chapelle, du prénom de la fillette et du lieu dit où il fut trouvé. Mme Rochet lui donne des soins. Le bébé, maintenant entre de belles et bonnes mains, est sauvé.



En flânant

L'AMOUR EN PRISON

Un condamné de la prison centrale de Vacaresti-Bucaresti (Roumanie) vient d'épouser, en cours de peine, une jeune fille de la ville. A leur retour du service religieux, les jeunes mariés sont accueillis par un camarade forçat qui leur offre le traditionnel pain et sel. Malheureusement, ils ne sont pas près de faire leur voyage de noces.



Présidée par M. Brissaud, la 12^e chambre correctionnelle vient de condamner à diverses peines de prison neuf anarchistes espagnols, auteurs d'escroqueries à "l'influence" commises au préjudice de compatriotes.



Une falaise vient de s'ébouler à Sainte-Adresse, près du Havre. Deux personnes, les époux Le Picard, ont été ensevelies. Voici nos "gars de la marine" en train d'assurer le déblaiement des décombres.

LA JUSTICE DES

Les infâmes

Je comprends qu'on ait du goût pour la jeunesse, mais encore faut-il le montrer avec tact. A défaut de quoi, on risque, non de plaire à l'objet de son excessive tendresse, mais de croupir sur la paille humide des cachots. Je n'affirme rien que je ne puisse prouver après avoir assisté à cette audience de la 17^e chambre correctionnelle où, en lever de rideau, comparaissent trois exhibitionnistes.

Le premier, Ernest Tillière, faisait le singe à la sortie du cirque Médrano. Des inspecteurs de police remarquèrent bientôt son manège, autour d'une vespasienne. Toutes voiles dehors, comme disait le bon maître Anatole France, il espérait peut-être ainsi « embarquer » quelque fillette ou quelque femme. Ces affreux maniaques s'imaginent que, nous autres, femmes, nous pouvons être sensibles à ces spectacles qui nous écœurent. Il n'est pas mauvais de leur rappeler que ce n'est point ainsi qu'on veut que nous soit montré l'amour. Je ne sais pas si ce rappel et l'énoncé de la condamnation qu'on risque à ce jeu guériront ces malades, mais j'ose l'espérer.

Tillière, pour sa défense, prétend qu'il ne faisait que gratter ses démangeaisons provoquées par des parasites. Le président saute, si j'ose dire, sur les parasites et dit à l'ignoble :

— Vous mettiez vos parasites à l'air ; je vais les mettre à l'ombre, moi, pour quinze jours. Ça vous guérira peut-être.

C'est devant une école de puériculture que Léon Sordre se fit prendre. Espérait-il, par une exposition ostentatoire, apprendre quelque chose de plus que l'enseignement officiel aux jeunes filles qui sortaient de cette école ?

Etrange aberration que celle de ces hommes qui trouvent du plaisir à salir

les regards des fillettes, sans aucun autre profit pour eux ! Etrange aussi la mansuétude de la justice pour cette forme de délit, qu'elle ne sanctionne que de peines légères, faisant presque toujours bénéficier les coupables du sursis, à leur première comparution !

Celui-ci n'est puni que de quinze jours de prison avec sursis.

Le lieu et le temps peuvent changer ; les mœurs restent les mêmes.

Marcel Capat, lui, a choisi les environs d'une maison de santé où, le soir, les infirmières se promènent dans le parc, séparé seulement de l'avenue par des grilles à barreaux de fer très écartés. La blouse blanche, la petite croix rouge qui, sur le front de la coiffe, est comme une goutte de sang, affolent ce malade de luxure.

Il le montre, fiévreusement, en extase, il appelle les infirmières ; il les invite, en termes orduriers, à communier avec lui. Ou encore, il les guette lorsqu'elles se placent à la fenêtre de leur chambre, pour, avant que de se mettre au lit, respirer un peu d'air pur, elles qui ont passé tout le jour dans une atmosphère empuantée de formol, de désinfectants, d'alcool à 90°, d'éther, de pansements lourds et suintants de pus. Il guette cette minute divine où la tache blanche s'encadre dans la fenêtre.

Jusqu'au jour où, sur une plainte, des inspecteurs le « cueillent » aussi aisément qu'on cueille une fleur malsaine. Celui-ci, Marcel Capat, riche, père de famille a choisi un défenseur de talent, M^r Jean Gaubert.

Il n'est condamné qu'à huit jours de prison avec sursis. Ce n'est pas un hôpital qui convient à cet homme, mais l'asile. De trop hanter l'un, par luxure, il finira bien par échouer à l'autre...

LA LOI DU "MILIEU"

LUCIEN BULOR, plus connu sous le pseudonyme sonore de « Totor », a « piqué », pour la corriger, sa légitime et « régulière » épouse de deux coups de couteau au sein. Voilà, résumée en cinq lignes, toute l'histoire. Maintenant, que va donner, au jour de l'audience, ce petit règlement de comptes, entre gens « du milieu », sur le comptoir de Thémis ? Là est la question !

LE PRÉSIDENT (à Totor, bellâtre au teint olive cuit, veston ajusté, épaules carrées). — Vous avez frappé votre femme ; je précise : votre femme légitime.

TOTOR (qui connaît son code). — Pfeu ! Une ou deux torgnoles. J'étais dans mon droit. Elle me cherchait (sic) du bruit. J'aime pas ça !

LE PRÉSIDENT. — Je comprends cela. Vous vivez quelque peu en marge des usages communs. Entendons la victime !

A la barre, la belle Lélia, ainsi est-elle

connue dans les parages et bars qu'elle hante, paraît aussi résignée que rétablie de ses blessures. Ainsi qu'il sied, elle porte tailleur impeccable sur blouse gorge de pigeon, talons échassiers.

LA BELLE LÉLIA. — Totor dansait avec une copine, porte Saint-Martin. Cela m'a vexé.

LE PRÉSIDENT (surpris). — Vraiment ! Vous êtes demeurée, avec son consentement, placée deux ans en maison, vous êtes d'ailleurs encore fille soumise...

LA BELLE LÉLIA. — Une rivale ! Vous ne pouvez pas comprendre...

LE PRÉSIDENT (conciliant). — Passons aux coups. Votre mari vous a frappée de deux coups de couteau ! Le certificat médical est formel.

LA BELLE LÉLIA. — C'est moi qui m'ai donné deux « lardées » (sic) avec ma lime à ongles ! Je voulais mourir.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit le contraire au commissaire. D'ailleurs, d'autres témoins ont vu.

LA BELLE LÉLIA. — Ils ont mal vu ! J'ai chargé Totor dans la colère, pour me venger.

LE PRÉSIDENT. — Maintenant, à la réflexion, vous avez changé de système. Vous respectez la loi inviolée du « milieu » !

LA BELLE LÉLIA (simplement). — Je retire ma plainte.

TOTOR (bombant le torse). — Je vous disais bien, mon président, tout ça c'est des chicanes. Il n'y a rien ! moins que rien. Pour une « baffe » ! Mais alors tous les maris passeraient à la correctionnelle et on s'encombrerait ici ! (rires).

LE PRÉSIDENT. — Le tribunal vous dispense de vos appréciations. (Après un court délibéré) Cinquante francs d'amende !

Totor, toujours beau joueur et dans son rôle, encaisse avec un sourire. Il quitte le prétoire suivi d'une blonde à talons gigantesques et jupe à plis aussi courte que celle d'un highlander ! L'épouse délaissée, brune et domptée, les suit.

Les gardes de service s'engagent dans le sillage des trois personnages par crainte d'un nouveau scandale. Ils en sont naturellement pour leurs frais.

Courrier juridique

C. 435, Toulouse. — Tout en cette matière dépend des usages locaux. A Paris, le congé d'une location verbale peut être donné trois mois à l'avance. Mais quel jour exactement avez-vous prévenu le propriétaire de votre départ ? Si le trimestre était entamé, il vous faudrait alors payer trois mois supplémentaires.

M. X., Maurat. — Il nous est impossible de vous renseigner, si vous ne nous envoyez pas la date du jugement. Vous pourriez vous rendre au bureau d'ordre du parquet de la Seine, service du secrétariat, au Palais de Justice, où peut-être on vous donnera l'indication que vous désirez.

STICIE S HOMMES

COMPTES RENDUS D'AUDIENCES
par
Simone FRANCE

Les "cumulards"

FLORIDA MARCHAND et son ami Louis Gorge doivent rendre compte devant la 17^e chambre correctionnelle de 3.900 francs qu'ils ont indûment perçus sous forme d'indemnités de chômage. Le représentant de M. Paul Reynaud (lequel, entre parenthèses, malgré ses allocutions radiophoniques solidement optimistes, tend toujours la main, tel un gueux), soutient que ni l'un ni l'autre n'étaient en chômage puisque l'un et l'autre avaient un métier ; elle se prostituait rue Saint-Denis, ce qui, paraît-il, nourrit sa femme, et s'incline à le croire en voyant les formes rebondies de ces dames qui obstruent les portes d'entrées des petits hôtels de cette rue ; lui, la « soutenait » de sa présence, le soir, lorsque Florida Marchand en avait terminé avec son commerce éreintant d'amour vénal.

Florida, grosse femme brune, à qui les cheveux coupés à la chien sur le front et le foulard rouge noué autour du cou donnent un air très « radeuse de fortifs » d'il y a 30 ans, s'en tient à un rigide, à un inentamable système de défense :

— J'avais droit au chômage puisque je « n'sortais plus ».

Le président a beau lui représenter qu'elle ne sortait plus parce qu'elle voulait laisser la mauvaise humeur des « bourgeois » (lisez : agents des mœurs) se passer, mais qu'il ne s'agissait que d'une très fugitive éclipse de lune, elle s'obstine à répéter :

« J'sortais plus et il faut que je vive. »

Louis Gorge, à qui le fisc veut faire rendre gorge, est encore plus invulnérable :

— Moi ! Je n'ai jamais travaillé.

Et c'est vrai ; le président n'a rien à répondre à cela. Cet homme n'a jamais travaillé ; il ne va tout de même pas commencer maintenant qu'existe l'indemnité de chômage !...

Vous vous étonnez, avec les juges, qu'il ait obtenu de faux certificats de travail sans lesquels il n'eût pu se faire inscrire au chômage. O juges, ô lecteurs innocents ! Mais tous les souteneurs ont de faux certificats ou de fictives occupations ; les uns sont coureurs, managers, moniteurs d'éducation physique ; beaucoup sont chauffeurs de taxis (il ne doit pas y avoir lourd au compteur, lorsqu'ils remettent) ; d'autres sont représentants de commerce (ce n'est pas avec ce qu'ils plaquent que l'économie du pays s'améliorera) ; d'autres, enfin, sont publicistes. C'est un mot qui fait bien et qui ne veut rien dire. Tous ces métiers, dont ils peuvent justifier par des papiers de complaisance, c'est ce qu'on appelle la couverture ou le parapluie. Avec ça en poches et deux ou trois femmes sur le trottoir et en maison, on peut voir venir.

Les juges estiment que Gorge, chômeur professionnel, chômeur éternel, n'est pas, pour autant, fondé à toucher l'indemnité de chômage. Ils le condamnent à trois ans de prison et à la restitution des sommes indûment perçues. Et, sans doute pour que son amie ne s'ennuie pas en son absence, ils condamnent Florida Marchand à la même peine.

LE BEAU TÉNÉBREUX

ÉTRANGE histoire que celle de ce barbon qui, en son pays, vit dans les sphères judiciaires et qui, ici, à Paris, mieux encore, au cœur de Montmartre, s'est laissé dépouiller de son portefeuille comme un benêt arrivant de Fouilly-les-Bruyères. Et par qui ? Par un enfant du désert, un Soudanais, noir, grand et fruste.

Donc ce noble étranger, que j'appelle M. Bosto, parce que tel n'est point son nom, fut accosté par Bendy qui, dans un large sourire, proposa de lui faire voir ce que le voyageur cherche sur la butte : visions d'art et films spéciaux pour messieurs seuls.

M. Bosto accepta l'invite et, à ce moment, commence cette sombre histoire. Il est minuit, place Blanche.

Pourquoi, quelques minutes après, les deux personnages se trouvaient-ils dans une chambre d'hôtel ? C'est un problème dont vous et moi, en vain, nous cherchions la solution.

Quoi qu'il en soit, Bendy a été arrêté à la sortie de l'hôtel, poursuivi par M. Bosto qui s'époumonait à crier : « Au voleur ! », et porteur du portefeuille de l'homme qu'il avait racolé.

M. Bosto ne viendra pas raconter l'aventure. Il est loin, très loin. Il faudrait pour cela qu'il traverse mers, continents, montagnes. La chose n'en vaut vraiment point la peine. Mais l'enquête de police a consigné ses déclarations.

Ainsi se résument les préliminaires que le président vient d'exposer avec sa maîtrise habituelle.

LE PRÉSIDENT (à Bendy). — Vous avez dérobé à M. Bosto son portefeuille.

BENDY. — Non, non ! Moa, pas voleur !

LE PRÉSIDENT. — Je sais. Vous avez prétendu que l'argent trouvé sur vous était le prix d'un marché immoral que vous avait proposé M. Bosto. Vous avez feint d'accepter, puis, le prix en poche, vous avez fui, laissant le client nu avaler sa courte honte.

BENDY. — Oui, oui. Lui, c'était mossieu cochon. (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a qu'un malheur, c'est que votre récit est inadmissible. Si M. Bosto avait été entièrement déshabillé, comme vous le prétendez, jamais il n'aurait eu le temps de se rhabiller en un instant pour vous poursuivre.

BENDY (qui se gratte la tête). — J'allais chez le mossieu... pour... acheter... quelque chose.

LE PRÉSIDENT. — Acheter quelque chose ! Et quoi donc, à une heure du matin ?

BENDY. — Moi pas souvenir. Il y a longtemps.

LE PRÉSIDENT. — Vieille histoire, en effet ! Il y a déjà douze jours ! (Rires.)

Pour terminer, le président expose que Bendy, homme de couleur, est néanmoins « un mangeur de blanc ». En vérité, il n'y paraît guère !

Le tribunal le condamne à deux mois de prison. Excellente décision. C'eût été le comble que le prévenu sortit blanc de l'audience.

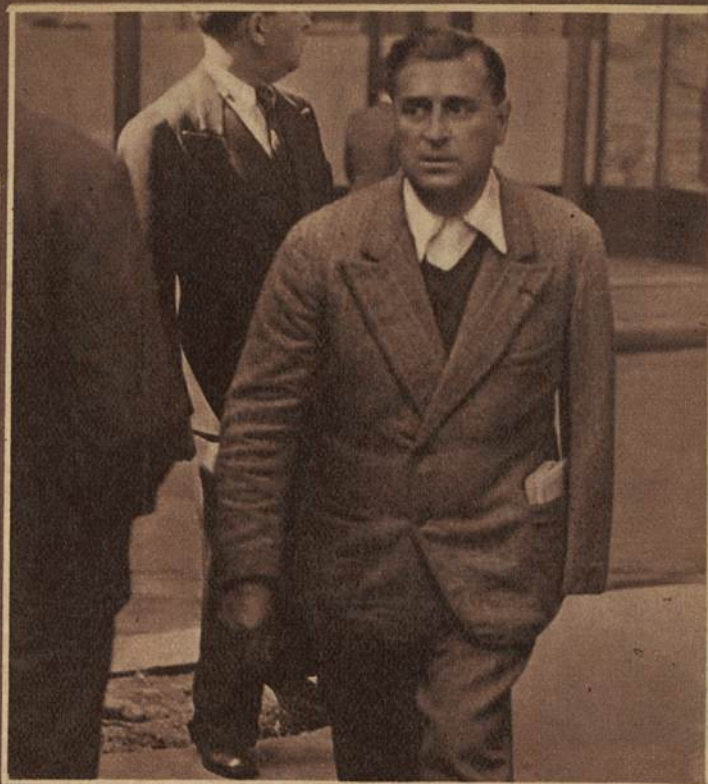
Courrier juridique

Mme E. L., Bruxelles. — Qui vous a déclaré que cette formalité coûte 2.000 francs ? Nous vous serions obligés de nous le dire, car cela nous surprend énormément. La question intéresse, en effet, de nombreuses personnes.

A. C. R., Crimée. — Votre cas, hélas ! n'est point rare. Le Code de la famille doit être complété ; votre histoire a la valeur d'un enseignement. Nous lui consacrerons une chronique qui pourra retenir l'attention des pouvoirs publics.

R. F., Bldda. — Vous avez lu sans doute le numéro de *Déetective* du 10 août, qui vous aura intéressé. L'histoire méritait en effet d'être signalée. Nous ne doutons pas, qu'en appel, le jugement soit infirmé car il paraît peu logique.

M. Léon Meilhan, grand blessé de guerre, amputé du bras gauche, qui n'hésita pas à s'attaquer aux trois gangsters de la rue des Filles-Saint-Thomas. Ceux-ci venaient de frapper deux changeurs et de leur dérober leur serviette contenant 1.300.000 frs dont 860.000 en pièces d'or. Malgré la courageuse intervention de M. Meilhan, les bandits ont pu s'enfuir.



Les mains noires

ANGELINA et Zéphirine, deux négresses jumelles, ont répondu devant la 13^e chambre correctionnelle, d'une série d'entolages.

Elles ne semblent pas prendre au sérieux cette accusation qui est grave cependant pour elles, car leur casier judiciaire est aussi noir que leur épiderme.

Trois condamnations à chacune, aux mêmes dates : ces jumelles forment une paire bien assortie ; une équipe de travailleuses en commun, associées dans une fraternelle et blâmable industrie.

Elles ont eu la main heureuse, au mois de juin dernier ; en quelques jours, sur le champ de bataille de leurs exploits (un hôtel du Quartier Latin), les victimes se sont amoncélées ; et de tous genres, de toutes professions, mais avec des portefeuilles, pour la plupart, bien garnis.

Un marchand de bestiaux, qui venait de retirer du marché de la Villette 33.000 francs, un adjudant d'infanterie coloniale, riche de ses économies accumulées dans le bled, un fermier du Soissonnais, un professeur, furent successivement dépouillés.

Mais aussi, ces imprudents avaient été au-devant de leur malheur. Pourquoi avaient-ils accepté, sinon pour satisfaire de peu avouables caprices, l'invitation jumelée des négresses, et pourquoi avaient-ils répondu à l'appel des sombres sirènes ?

Le président Guillaumeot leur en fit le reproche. Un bon président est aussi un moraliste et M. Guillaumeot ne manqua pas cette occasion de faire aux plaignants un peu confus, la leçon qui s'imposait.

Suivre dans un hôtel la femme qu'on a rencontrée sur le trottoir comporte déjà des risques ; mais en suivre deux !

Le risque en est plus que double ; ce n'est plus une progression arithmétique mais une progression géométrique des dangers. Il est vrai, qu'en retour, les plai-

sirs s'en trouvent peut-être aussi, plus que doublés.

Les mains noires, lestes, habiles, avaient la complicité de la nuit. Le travail combiné des deux sœurs aboutissait toujours au résultat qu'elles en attendaient.

Et dans le box, souriantes, l'œil vif, ombragé par une comique capeline de satin rose, ornée d'une minuscule plume d'autruche de même ton. Angelina et Zéphirine protestaient de leur innocence.

Cependant, à tour de rôle, chacun de leurs clients les reconnaissaient avec une certitude impressionnante.

Angelina et Zéphirine ne se démontaient pas pour si peu.

« ...Monsieurse trompe ; ce n'est pas nous... »

Adjurations du président au témoin, qui affirmait à nouveau qu'il était sûr de ne pas se tromper.

« ...Les négresses se ressemblent toutes, mon président », ajouta Zéphirine avec une merveilleuse et fausse ingénuité.

Mais le coup de grâce leur fut donné par l'adjudant de la coloniale.

— La plus grande, dit-il, en désignant Angelina, porte une loupe surmontée d'une touffe de poils, à la base du cou.

Ce détail précis et accablant n'avait pu être fourni par l'adjudant au juge d'instruction, parce qu'il était absent lorsque le magistrat l'avait convoqué à son cabinet.

L'indication anatomique prit la valeur d'une révélation décisive : Angelina fut priée de se retourner, de soulever légèrement le haut de son corsage ; la loupe, garnie de son petit plumet, y était bien.

L'affaire était dans le sac. Mais les négresses ne voulurent pas avouer.

Le tribunal, justement irrité par leur entêtement, condamna chacune des deux négresses à une retraite de deux années, dans le noir cachot d'une geôle.

SACRILÈGE

LES malfaiteurs, de nos jours, ne respectent rien, ni la généreuse hospitalité de notre douce France ni la majesté des lieux saints. C'est ainsi que Sophie Wetzler comparait devant la 17^e chambre pour avoir dérobé à Mlle Nanette D... son sac à main, contenant 95 francs, et ceci durant le temps où Mlle Nanette priait Dieu avec ferveur. Le délit, en soi, est banal, et je ne rendrais pas compte de cette petite cause, hélas ! trop commune (c'est à croire même que les églises sont mal fréquentées), si les deux protagonistes n'offraient des traits assez spéciaux.

La voleuse, Sophie Wetzler, a ceci d'assez particulier, même par les temps qui courent, d'être une étrangère, déjà douze fois condamnée pour délits divers, ce qui ne l'empêche pas de continuer ses coupables entreprises.

Mlle Nanette, la plaignante, est une figure assez originale aussi. D'abord, elle ne montre nulle intimidation à la barre ; elle raconte les faits d'une voix bien assurée ; elle a la manie de vou-

loir quitter l'emplacement assigné pour cela et de se rapprocher du greffier, M. Bochet, et du président, comme pour mieux les convaincre. Ensuite, elle ne pratique pas le pardon des injures, ah ! mais pas du tout. L'enseignement si doux, si charitable du Christ ne l'a pas pénétrée entièrement, et ces sublimes paroles d'abnégation, de renoncement : « Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, tendez la joue gauche », ne sont point pour Mlle Nanette. Tendre la joue gauche ! il ferait beau voir. Elle injurie la voleuse ; elle exige qu'elle lui rende son argent ; elle voudrait qu'on l'envoyât au bagne. Le président est obligé de prononcer deux homélies ; l'une, à l'intention de Mlle Nanette, et pour la calmer, et l'autre, d'un ton plus rude, visant plus spécialement Sophie Wetzler, qui pleure à inonder le box des accusés. Puis, ayant fait ainsi la plus grande partie de son devoir, le président complète sa tâche en condamnant la voleuse à quatre mois de prison.

— Et mon argent ? s'enquiert encore Mlle Nanette.



ROUEN. — (De notre envoyé spécial).

IL EST des hommes et des villes au nom prédestiné qui semblent appeler sur eux l'échafaud. La ville de Rouen est une de celles-ci. Le nom de Verdière est un de ceux-là.

Rouen, qui n'a pas l'importance de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Lille, et d'autres grandes villes de France, Rouen qui n'est pas le chef-lieu d'un département où règnent les gangsters, a pourtant vu la guillotine s'élever douze fois dans ses murs, depuis le début du siècle, chiffre qui dépasse de loin — tout de suite après Paris — celui des exécutions capitales ayant eu lieu, durant le même laps de temps, dans les grandes cités où la criminalité y est pourtant autrement active et redoutable.

Le 2 mai dernier, Henri Desfourneaux, le nouveau bourreau, dressait sa sinistre machine sur la place Bonne-Nouvelle, à Rouen, pour l'exécution d'André Vittel, un assassin de dix-neuf ans, qui avait lâchement tué, pour la voler, sa belle-sœur et le bébé de celle-ci. Et voilà qu'avant la fin de l'année, la guillotine va très certainement s'élever, une treizième fois, sur cette même place, pour faire tomber la tête d'un autre monstre de dix-neuf ans, Roger Verdière, assassin de sa bienfaitrice, condamné à mort le 23 mai par les jurés de la Seine-Inférieure.

Or, le 21 juin 1930, toujours sur cette place Bonne-Nouvelle — dont l'appellation contraste lugubrement avec la destination — l'échafaud s'y dressait déjà pour l'exécution d'un autre monstre de vingt ans, qui avait nom d'Henri Verdière. Ce dernier serait-il, de près ou de loin, le parent de Roger Verdière, le nouveau condamné à mort ? Nul ne le sait exactement. Mais ce nom est, hélas ! un nom dont les Rouennais se souviendront, un nom lourd à porter désormais parmi les populations normandes. Car on dira bientôt là-bas — si on ne le dit pas déjà — en parlant d'un horrible assassin :

— C'est un Verdière !
C'est qu'en effet personne, à Rouen, n'a pu oublier l'épouvantable crime de l'homonyme de Roger Verdière : le Soleilland normand, Henri Verdière.

L'enfant volatilisée

Dans le populaire quartier de la Carrière de Caen, à la limite de Rouen et de Petit-Quevilly, s'ouvre une voie qui sépare les deux localités : c'est la rue des Limites.

Au numéro 5 de la rue, est situé un hôtel. Au 7, des logements ouvriers. Là vivaient heureux, en 1929, les époux Galland et leurs quatre enfants : une fillette de huit ans, aux boucles blondes, douce et jolies, la petite Christiane; un garçon de six ans et deux frères jumeaux de quelques mois, dont la bonne santé faisait l'émerveillement du quartier.

Le 11 décembre de cette année-là, un peu avant midi, M. Galland, employé aux chemins de fer, envoya sa petite Christiane à la boulangerie voisine, pour y acheter une « crôte » destinée à la bouillie de ses deux petits frères. L'enfant partit, car il pleuvait, chaussée des gros sabots de sa maman.

La course pouvait, au plus, se prolonger cinq minutes. Une heure et demie se passe pourtant, sans que la fillette soit de retour. On devine la soudaine angoisse des parents. Toute la rue est en état d'alerte. Personne n'a vu la petite Christiane qui n'a pas passé à la boulangerie, pourtant toute proche. A 14 heures, le père, à bout d'inquiétude, prévient le commissaire de police de la rue des Roulleaux. Des recherches sont aussitôt organisées dans le quartier.

La soudaineté avec laquelle l'enfant s'est volatilisée circonscrit les investigations. A 15 h. 30, une indication surgit dans l'hôtel du 5, rue des Limites. Une locataire, Mme Guillotte, déclare :

**Verdière est-il un nom fatal à Rouen ?
Le 21 juin 1930, Henri Verdière fut exécuté et, ces jours ci...**

— Vers midi, j'ai vu une fillette aux boucles blondes monter chez Verdière. Henri Verdière, né le 11 juin 1906, à Mont-Saint-Aignan, est un docker du port venu demeurer, à cette adresse, depuis une semaine. Il occupe une chambre garnie à laquelle on accède au fond de la cour intérieure de l'hôtel, par un escalier de quinze marches et une galerie ouverte. Mme Guillotte précise :

— Je n'ai pas vu si c'était Verdière qui montait avec la petite. J'ai entendu une voix d'homme lui dire : « Je te dis de monter, pour porter une lettre à ta mère ! » J'ai alors vu l'enfant grimper l'escalier.

On décide de visiter toutes les chambres de l'hôtel, en commençant par celle de Verdière. Mlle Adam, la fille de l'hôtelière, ouvre la chambre du docker : le lit est soigneusement fait, la pièce est vide, dans l'état, semble-t-il, où l'a laissée la bonne, en la nettoyant à onze heures du matin. Le voisin de chambre de Verdière, qui n'a pas quitté l'hôtel depuis la veille, ne se souvient pas d'avoir entendu le docker rentrer ou ressortir vers midi.

L'enquête est close de ce côté. A 18 heures, rien de nouveau. Le père quitte le commissariat, en pleine détresse.

Une cuvette d'eau sale

A 18 h. 30, le soir même, un coup de téléphone au poste de police de la rue Saint-Clément annonce au commissaire que la fillette vient d'être retrouvée, entre matelas et sommier, dans la chambre de Verdière, au garni du 5, rue des Limites. La pauvre gosse avait les poignets liés aux montants du lit. Un bâillon, formé d'un morceau de chemise, lui comprimait la bouche, avec une telle violence qu'un témoin l'expliquera ainsi au cours du procès :

— Les pauvres lèvres formaient un 8 ! Le petit corps était encore chaud quand on le découvrit. La mort, qui semblait due à l'asphyxie sous le bâillon et le matelas, remontait à une heure tout au plus. Découverte lors des premières recherches, l'enfant pouvait être sauvée.

Quel indice avait donc provoqué cette nouvelle visite de la chambre du docker ? A 18 heures, un menuisier, M. Leroux, ami des époux Galland, qui participait aux recherches, avait aperçu une paire de sabots, en bas de l'escalier montant chez Verdière.

— Mais ce sont les sabots que j'ai faits moi-même pour Mme Galland ! s'écria-t-il.

La mère les reconnut en sanglotant. Le doute n'était plus permis : la fillette était montée là et n'était pas redescendue. L'hôtelière et M. Leroux gagnèrent la chambre du docker. Tout de suite la première s'aperçut que la cuvette du lavabo, nettoyée par sa bonne, était pleine d'une eau noire :

— Verdière est revenu ici depuis onze heures ! s'exclama-t-elle. Il faut chercher ici.

Mais déjà le menuisier, ayant tâté le lit, avait senti la forme d'un petit corps résistant à sa pesée, vers le milieu des couvertures. Il souleva le matelas : la petite fille est là, morte, les poignets ligotés. Le corps frêle est nu jusqu'en dessous des bras, les vêtements ont été remontés, tout le bassin porte des traces de violences.

« J'avais bu des petits sous ! »

Henri Verdière avait-il fui ? Au matin du 12 décembre, les policiers apprirent qu'il devait être occupé, sur le port, au débarquement du steamer *Nirvo*. Ils y coururent. Le docker se trouvait en ce moment au café Chevalier, 3, quai de France, caché dans les lavabos, où il s'était enfermé pour lire le récit de la tragique découverte faite chez lui, la veille, récit publié par le *Journal de Rouen*. Déjà ses compagnons s'apprétaient à avertir la police de sa présence sur le port, en dépit de ses dénégations.

— Le journal m'accuse. Mais je ne suis pour rien dans cette histoire ! répétait Verdière depuis le matin.

Conduit au commissariat des Roulleaux, il continua de nier, éperdument :

— Je ne suis pas rentré à l'hôtel depuis hier matin. Mais, maintenant, son voisin de chambre se souvenait de l'avoir vu sortir de la pièce, vers 13 heures, en claquant la porte. Il était arrivé, peu après, sur le *Nirvo*, avec vingt minutes de retard, essouffé et tremblant. Tout l'après-midi et toute la nuit, il avait travaillé comme une brute et avait plusieurs fois réclamé sa paye. Et puis, il y avait la cuvette remplie d'eau sale qui le confondait.

— Salaud ! Bandit ! Avoue ! lui criait le père.

EXÉCUTIONS CAPITALES, PLACE BONNE-NOUVELLE, A ROUEN, DEPUIS 40 ANS

NOM ET PRÉNOMS DU CONDAMNÉ	CRIMES COMMIS	DATE DE L'EXÉCUTION
BÉTILLE Alexandre.	Deux assassinats.	6 juillet 1899.
BOUVIER Etienne.	Rapt, viol et dépeçage d'une fillette.	20 juillet 1901.
PAUDIÈRE Marius.	Assassinat et viol d'une jeune fille.	21 avril 1917.
DECLERC Gaston.	Rapt, viol et assassinat d'une fillette.	17 avril 1918.
CARPENTIER Camille.	Assassinat et viol de deux fillettes.	1 ^{er} août 1918.
MARQUEHENNEN Alfred.	Deux assassinats.	8 juin 1920.
VASSEUR Charles.	Assassinat d'une jeune femme.	16 octobre 1923.
BÉNARD Désiré.	Rapt, viol et assassinat d'une fillette.	17 février 1927.
LASGI Paul-Emile.	Quatre assassinats.	27 mars 1928.
VERDIÈRE Henri.	Rapt, viol et assassinat d'une fillette.	21 juin 1930.
FLEURY Alfred.	Deux assassinats.	28 novembre 1930.
VITTEL André.	Deux assassinats.	2 mai 1939.
VERDIÈRE Roger.	Assassinat d'une septuagenaire.	

— Mais, monsieur, ce n'est pas moi ! répondait Verdière.

Entre temps, l'autopsie avait révélé que le misérable s'était livré sur la petite à un épouvantable attentat, et l'interrogatoire devint plus serré. Enfin, Verdière consentit à reconnaître son immonde forfait.

— J'avais bu toute la matinée des apéritifs et des « petits sous » — une expression charmante, de l'avant-guerre, dont se servent les Rouennais pour désigner un café arrosé de rhum — car je ne travaillais pas hier matin. J'étais saoul et en rentrant prendre mes vêtements de travail à l'hôtel, j'ai rencontré la petite, je lui ai offert des bonbons, elle m'a suivi chez moi, je ne voulais pas lui faire de mal. Je l'ai allongée sur le lit, elle s'est mise à crier...

— Et tu l'as bâillonnée ! Puis tu l'as violée ?

— Je craignais l'intervention de mon voisin. J'ai pris peur. J'ai jeté l'oreiller sur le visage de l'enfant, en même temps que je la serrais à la gorge pour l'empêcher d'appeler son papa. De ma main gauche, j'arrachai un pan de ma chemise pour en faire un bâillon, que je lui nouai derrière la tête, et avec la tresse qui me restait dans la main je lui ai attaché les poignets aux barreaux de fer du lit.

A midi, Verdière avait rencontré la petite Christiane. A 13 heures, il ressortait de sa chambre, comme un fou. A quel immonde attentat s'était-il livré entre temps ? L'acte d'accusation publié *in-extenso* par le *Journal de Rouen* du 9 mars 1930, lors du procès du misérable, va nous le révéler en termes concis :

« Christiane Galland n'était pas morte. Elle avait les yeux réveillés, mais elle gémissait faiblement. Verdière la dévêtit et chercha à la violer. Il n'y put parvenir que dans un acte de pèderastie particulièrement répugnant. Puis, au lieu de libérer sa victime qui remuait encore, la brute l'étendit sur le sommier, la recouvrit avec le matelas et s'en alla prendre son travail sur le *Nirvo*. Il était midi 40... »

Sur la place Bonne-Nouvelle

L'enquête révéla qu'Henri Verdière avait été condamné pour vol, à l'âge de dix-huit ans, et confié au patronage Rollet jusqu'à 21 ans. Revenu chez les siens, il a bien tenté d'abuser de sa sœur le

jour même de son départ au régiment.

Devant la cour d'assises, le 7 mars 1930, il se montra cynique et dénué du moindre remords. De petite taille, trapu, les yeux torves, la face bouffie et lippue, il ne sait que répéter :

— Je ne peux m'imaginer comment j'ai fait cela. D'ailleurs, je ne m'en rappelle plus.

Pour sa défense, il n'invoqua que l'ivresse et la mauvaise conduite de sa mère :

— C'est elle qui m'a appris à voler !

Le médecin qui fut chargé de l'examiner, au point de vue mental, déclara que Verdière buvait par jour quatre litres de vin, cinq à six ans, ainsi qu'une douzaine de « petits sous », les cafés-rhum rouennais. Néanmoins, il le jugeait entièrement responsable de ses actes.

Ce fut l'avocat de la partie civile qui emporta la condamnation à mort par ce saisissant résumé de l'affaire :

— Cet homme a tué. Il aurait pu se ressaisir et épargner la vie de sa petite victime. Il n'a pas eu pitié d'elle. MM. les jurés, vous n'aurez aucune pitié pour lui ! Au dehors, une foule compacte, tant restait grande l'indignation et la colère de toute la ville, hurlait :

— Crapule ! A mort ! A mort !

Ainsi, ce ne fut pas seulement le jury, mais aussi le peuple de Rouen qui le condamnait à mort.

L'horreur du crime excluait toute possibilité de grâce. L'exécution du docker fut fixée au 21 juin. Dans la cellule 36, Verdière croyait encore à l'efficacité de son pourvoi :

— Et puis, ça servirait à quoi de me couper la tête ! disait-il à ses gardiens.

A 3 h. 40 du matin, ce fut le tragique réveil. Verdière qui s'était assoupi après une dernière manille avec ses gardiens, dessilla ses yeux et eut cette exclamation :

— Finies les parties de cartes !

Son front s'embua de gouttes de sueur. Il dit à son avocat :

— Je veux mourir comme un brave. Je n'ai pas peur.

A 4 h. 10, il descendait du fourgon sur la place, la tête appuyée sur l'épaule du chanoine Forcy, qui, de sa main gauche, lui cachait l'échafaud. Une absolution suprême, un baiser, un corps qui bascule, un éclaboussement de sang, Henri Verdière avait payé. Mais le terrible exemple n'a pas servi.

Emmanuel CAR.



...Roger Verdière subira le même sort. Henri et Roger ne sont pas parents.

Le Pénitencier de l'Étrouvante



Le Warden Bakerfield, directeur du pénitencier de Brogmoor, tendit à son secrétaire une lettre dont les phrases étaient composées avec des caractères typographiques découpés dans un journal. Jendall lut :

Warden Bakerfield, Un de vos prisonniers sera assassiné la nuit prochaine. Il succombera après une agonie horrible. Et d'autres morts suivront, jusqu'à ce que vous ayez démissionné de votre poste de directeur. Un de vos ex-convicts.

Le secrétaire haussa les épaules. « Encore un piqué », dit-il. Tout en bourrant méthodiquement sa pipe, le Warden articula : — Cette lettre ne veut rien dire, bien sûr...

PAUVRE Warden ! Il était loin de se douter que le destin lui préparait un terrible démenti.

Dans le silence relatif du pénitencier endormi, le convict 2714 se dressa sur sa couche. Une sueur glacée l'inondait. Rejetant ses couvertures, il posa ses pieds sur le sol. Ses genoux se brisèrent net, comme des charnières rouillées, et il s'effondra de tout son long sur le ciment. Il demeura là un bon moment, à souffler comme un bœuf. D'instinct en instinct, ses forces diminuaient. Pris d'une peur panique, il rampa jusqu'à la grille de sa cage, s'agrippa des deux mains aux barreaux et parvint à les secouer faiblement. Le gardien de nuit accourut. Du pouce, il pressa un bouton. La cellule s'illumina. Dans un juron bref, le gardien étouffa la sensation d'horreur qui le glaçait. En cinq bonds, il fut au bout du couloir, où il décrocha le récepteur du téléphone intérieur.

— Le médecin pour le 2714, vite. Il est en train de perdre tout son sang !

Allongé sur le ciment de son *in pace*, le 2714, qui ne portait aucune blessure, commençait déjà à râler. Des filets de sang coulaient de ses oreilles, de ses yeux, de son nez, de sa bouche. On ouvrit la grille, on porta le malheureux sur son lit. Il était visible qu'il ne pouvait plus prononcer un mot. Et sur ses traits, une curieuse paralysie avait figé, comme dans du bois, une expression d'indicible souffrance. Le docteur Cox, le médecin de la prison, s'efforçait en vain d'arrêter l'hémorragie.

Averti, le Warden Bakerfield accourait à son tour, accompagné de son gardien-chef, le redouté Higgins.

— C'est fini, dit le médecin. Le lit, le plancher étaient inondés de sang. Pour sortir de la cellule, les officiels durent patauger dans la liquide gluante.

Toute la galerie était réveillée. Les prisonniers, qui avaient flairé le passage de la mort, se pressaient aux grilles, à l'affût de la moindre rumeur.

Une demi-heure plus tard, le chef de la brigade des homicides, le détective Arnold Ruper, et ses subordonnés Galway et Ferjack commençaient leur enquête dans la cellule où rien n'avait été touché, durant que les spécialistes de l'identité photographiaient le corps. Au bout d'un moment, le détective Ruper se tourna vers le docteur Cox.

— Nous n'avons trouvé aucun indice, Doc. Peut-être serez-vous plus heureux. Emportez-le et autopsiez-le en vitesse. Nous attendons.

Quand le médecin sortit du dépôt mortuaire de la prison, il trouva Ruper trépanant d'impatience.

— Le verdict, Doc ?

— Voilà. Le convict Arthur John Tibbett, matricule 2714, est mort empoisonné. Mais du diable si je suis fichu de donner un nom au poison qui l'a tué !

Les nouvelles, dans les prisons, vont vite. Dès le lendemain, les trois mille convicts du pénitencier de Brogmoor savaient qu'un de leurs camarades avait été empoisonné dans sa cellule, et que sa mort avait été annoncée par une lettre où il était dit que ce genre d'attentat se répéterait tant que le Warden n'aurait pas donné sa démission. Au réfectoire, les prisonniers, attablés pour le repas de midi, manifestèrent leurs sentiments en criant avec ensemble : « Démission ! démission ! ».

RUPER piétinait. Jamais il ne s'était trouvé en présence d'un crime aussi mystérieux. Le laboratoire de police scientifique tardait à lui faire connaître la nature du poison retrouvé dans les viscères du mort. Les voisins de cellule de Tibbett s'étaient montrés incapables de fournir le moindre renseignement utile. Galway et Ferjack finissaient de compiler les dossiers des libérés récents, afin de repérer toutes les mauvaises têtes remises en circulation. De même, la liste des visiteurs de la veille faisait l'objet d'un examen minutieux. Le policier

s'efforçait de rassurer le Warden, qui marchait de long en large dans son bureau, dévoré d'inquiétude.

— Nous tiendrons l'assassin dans les vingt-quatre heures...

L'entretien fut brusquement interrompu par l'arrivée du gardien-chef Higgins, qui se précipita, haletant, dans la pièce.

— Warden, hoqueta-t-il, venez vite à la cordonnerie... Le 912 est en train de mourir !

Parvenus dans l'atelier où les convicts fabriquaient des chaussures de troupe, le Warden, le détective et le gardien-chef trouvèrent le 912 — un nommé Fergess, condamné à dix ans pour cambriolage — allongé sur un banc, entouré de ses camarades. Il présentait les mêmes symptômes que la victime de la nuit précédente. Son sang, coulant par le nez, par la bouche, par les oreilles, par les yeux, l'abandonnait lentement. Au docteur, qui

lampions qui, en tous pays, scandent les coups de gueule collectifs.

Le détective poussa un soupir.

— Sortons d'ici, Warden, proposait-il.

A la sortie de l'atelier, les officiels se heurtèrent au portier de la grille, qui rappliquait au galop, tenant à la main une missive que le Warden déchacha d'un doigt tremblant. Ce nouvel avertissement disait :

Warden Bakerfield. Un troisième convict mourra la nuit prochaine, à moins que vous n'ayez démissionné d'ici là. Le tueur de Brogmoor.

Sous la garde des policemen armés de fusils de guerre, les convicts regardaient leurs cellules.

Dans le bâtiment directorial, que protégeait une section de mitrailleuses, l'état-major du pénitencier et les hommes de police achevaient de manger un morceau



Fous de terreur, les convicts s'efforçaient d'abattre les grilles de leurs cellules...

s'épuisait en vains efforts, le policier demanda : « Peut-il parler ? » Le docteur secoua la tête, mais le moribond, de toute la force de son regard, essaya de faire comprendre à Ruper qu'il avait quelque chose à révéler. D'un mouvement presté, le détective ôta le capuchon de son stylo, puis il plaça son calepin devant le malheureux convict.

Fergess se laissa placer le stylo entre le pouce et l'index, mais ses doigts, atteints par la paralysie, le lâchèrent presque aussitôt, et il tomba à terre.

— Docteur, supplia Ruper, faites-lui une piqûre de caféine. Il faut absolument qu'il tienne encore quelques instants.

Une idée venait de traverser le cerveau de Ruper. Ayant ramassé son stylo, il traça rapidement, sur son calepin, les caractères de l'alphabet, durant que le docteur Cox relevait la manche de Fergess et plongeait dans la chair déjà cirreuse l'aiguille de sa seringue.

Le détective arracha la feuille de son calepin, et la promena lentement sous l'index du mourant. Arrivé à la lettre « J », il sentit une légère pression. Sur une feuille séparée, il écrivit : « J ». Parvenu au bout de l'alphabet, il revint en arrière, et recommença. L'index de Fergess, cette fois-ci, appuya faiblement sur la lettre « E » et sur la lettre « N ». Il fallait donc que Fergess revînt au point de départ. Peu à peu, une phrase parut se former. Stupéfait, le Warden, qui lisait par-dessus l'épaule du policier, reconstituait l'assemblage des caractères :

JENDALLMABOUSCULE...

Fergess était à bout de forces. Ruper comprit soudain qu'il promenait son alphabet sous les doigts d'un cadavre.

Sans marquer la moindre émotion, Jendall, le secrétaire, affronta les regards du Warden et du détective.

— Je sais ce que Fergess a voulu dire, articula-t-il. Tout à l'heure, alors que je me rendais à l'économat, j'ai aperçu Fergess dans le couloir des lavabos. Il fumait clandestinement une cigarette. Comme je le réprimandais, il m'a dit que si je désirais me mêler de la discipline intérieure, je n'avais qu'à revêtir un uniforme de garde-chiourme. Je l'ai quel que peu bousculé...

— Assassin ! ASSASSIN ! ASSASSIN !

Du troupeau hurlant des convicts, le mot accusateur s'élevait, sur cet air des

quand le laboratoire du Yard fit demander Ruper au téléphone. Longtemps, le détective garda le récepteur à l'oreille.

— Messieurs, dit-il, en racrochant, je vous apprendrais que les convicts Tibbett et Fergess ont été empoisonnés au moyen de venin de cobra préparé à la manière hindoue. Cette saleté provoque la rupture générale des artères...

Il s'interrompit net, en remarquant que les regards du Warden et de son secrétaire s'étaient brusquement tournés vers le docteur Cox. Il y eut un moment de gêne, puis le docteur expliqua, d'un air légèrement embarrassé :

— J'ai fait presque toute ma carrière aux Indes... Sans doute le Warden et son secrétaire s'étonnent-ils de l'incapacité dans laquelle je me suis trouvé de désigner le poison...

Ni le Warden, ni son secrétaire ne répondirent. Les traits de Bakerfield reflétaient une lassitude mêlée de peur.

Bouclés dans leurs cages, les trois mille convicts avaient enfin rompu le silence. De chaque cellule, s'élevait un cri, une plainte. L'épouvante hantait la gigantesque ménagerie.

Des vociférations se répercutaient sous les verrières des galeries.

— Les juges nous ont condamnés à la prison ! Ils ne nous ont pas condamnés à mort ! Démission, Warden, démission ! Soudain, le Warden s'exclama :

— J'en ai assez ! On veut ma démission, on va l'avoir !

Il tendit rapidement la main vers le téléphone. Ruper lui saisit le poignet.

— Laissez cet appareil, Warden. J'attends une communication de Scotland Yard.

— Je m'en fous ! hurla Bakerfield, en perte complète de sang-froid. Vous avez téléphoné au Yard toute la sainte journée et à quoi cela a-t-il servi ? Ah ! Ah ! Ah ! Laissez-moi rire ! Sans doute vos amis du Yard vont-ils vous téléphoner le nom de l'assassin ?

— Taisez-vous donc ! D'un instant à l'autre, le Yard va me téléphoner le nom de la prochaine victime !

Il y eut, dans le bureau directorial, un silence, que seul troublait l'écho des hurlements et des plaintes qui continuaient à provenir de la détention. Très calme, Ruper se tourna vers le docteur Cox :

— Doc, fit-il, offrez donc au Warden

un demi-gobelet de ce vieux whisky qui remplit cette flasque que vous trimblez dans votre poche-revolver... au mépris absolu de tous les règlements.

RUPER fit briller un sourire à cran d'arrêt.

— Celui qui a réalisé ces deux crimes parfaits, et qui s'appête à s'alourdir la conscience d'un troisième, d'un quatrième, d'un cinquième, a commis une bêtise. Il a imaginé cette histoire, somme toute vraisemblable, de convict libéré exigeant, par esprit de rancune — M. Bakerfield n'est point réputé comme un Warden très tendre — la démission de ce haut fonctionnaire et, ayant imaginé cette histoire, il a cru que l'imbécile de policier chargé de l'enquête tomberait dans le panneau. Or, dès la première minute, j'ai compris que cette prétendue demande de démission masquait autre chose. Au Yard, quinze inspecteurs ont passé leur journée à s'occuper du passé des convicts Tibbett et Fergess...

A l'instant même, le timbre de l'appareil résonna. Ruper empoigna le récepteur.

— Ici Arnold Ruper. Well ? Le détective écouta un instant, puis soudain se tourna vers le Warden.

— Vous avez bien ici un convict nommé Simon Matts, condamné à dix ans pour vol qualifié ?

L'index du Warden se posa sur un tableau accroché au mur.

— Simon Matts, galerie B, deuxième étage, cellule 33...

Le petit groupe traversa la cour au galop, et fut accueilli, à son arrivée dans la galerie B, par un redoublement de vociférations ponctuées d'injures. Ayant mis en pièces le matériel contenu dans leurs cellules, les convicts s'efforçaient d'abattre leurs grilles.

Lorsque les officiels arrivèrent devant la cellule 33, le tumulte était tel que Ruper dut se pencher à la grille, et crier à l'oreille de Simon Matts :

— Vite ! Donnez-moi l'emploi de votre journée !

— Ce matin, répondit le convict, j'ai travaillé à l'atelier des brosses. Cet après-midi, j'ai sarclé le jardin du gardien-chef, même qu'il m'a donné une cigarette...

— L'avez-vous fumée ?
— Non. Pas encore.
— Donnez-la moi.

Ruper entendit, derrière lui, un hurlement de rage. Galway et Ferjack ceinturaient brutalement le gardien-chef Higgins, qui se débattait comme un fou, en hurlant :

— Lâchez-moi, salauds que vous êtes ! Je n'ai jamais tué que deux gibiers de bague !

Des cris de mort s'élevèrent, proches d'abord, puis gagnant peu à peu. On vit Higgins blémir, durant qu'on l'emmenait sans douceur, vers le bureau du Warden, où Ruper attaqua, de manière foudroyante :

— Ce matin, au début de mon enquête, j'ai acquis deux certitudes : primo, que quelqu'un avait eu intérêt à faire disparaître les convicts Tibbetts et Fergess ; secundo : que l'assassin appartenait au personnel du pénitencier. Cet après-midi, mes... amis du Yard ont recueilli, au Palais de Justice, une information de laquelle il résultait que l'accusateur public désirait s'assurer les témoignages de Tibbetts, de Fergess et d'un troisième convict dont le greffier ne possédait pas encore le nom, pour obtenir contre le fameux Namara, le gangster international et assassin par surcroît, arrêté il y a quinze jours, une condamnation capitale. Effondré dans un fauteuil, Higgins avait perdu toute son arrogance. De grosses gouttes de sueur perlaient sur son front.

Ruper poursuivit : — Pour soudoyer le gardien-chef Higgins ? C'est bien simple : jusqu'à cet après-midi, miss Sheila Mackenzie, blonde fille de l'Underworld et maîtresse de Namara, était en liberté. Je suis sûr que Higgins voudra devancer les aveux de cette garce, nous expliquer comment elle l'a approché, et nous dire à combien s'est monté, pour lui, le prix du sang...

Dix minutes plus tard, Higgins, après avoir signé sa confession, se mit debout.

— Warden, dit-il, c'est vous qui êtes le maître de mon destin. Je vous supplie de me laisser seul, un instant, avec un revolver dans lequel vous aurez glissé une cartouche...

Le visage du Warden demeura fermé. Alors, Ruper fit signe à ses hommes d'emmener le prisonnier.

— Tant pis, Higgins. Mais après tout, n'est-ce pas, la corde du bourreau fera aussi bien l'affaire !

Francis-Jack MONTGOMERY.

DETECTIVE

Directeur : MARIUS LARIQUE

AU HAVRE

Front de mer, porte ouverte sur les États-Unis, les Américains se défendent déjà contre



L'émigration

par des examens médicaux
d'une rigueur extrême